Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000



15¢ Vol. 63 No 43 SAINT-BONIFACE, MERCREDI 4 FEVRIER 1976

RIVIÈRE-SEINE: LA COMMISSION SCOLAIRE EN APPELLE DU JUGEMENT KEITH

Mercredi dernier en Cour de Comté, l'honorable juge C. Irving Keith a rendu jugement en faveur d'une demande de 13 citoyens qui désirent transférer leur propriété foncière de quelque 16 milles carrés de la Division scolaire de la Rivière-Seine à celle de Fort Garry. L'origine de cette demande, antérieurement refusée par le Comité de Référence du ministère de l'Education, remonte à la décision de la Commission scolaire de construire une école française à Saint-Norbert.

Suite au jugement du juge Keith, les commissaires de la Rivière-Seine se sont réunis lundi soir pour discuter la situation. La réunion eut lieu à huis-clos. Il fut décidé, par 8 voix contre 3, d'en appeler du jugement Keith. Les commissaires qui ont voté contre la motion sont MM. Dennis O'Rourke, R. Vincent et Roland Lavallée. Il sera intéressant de suivre cette affaire dont l'issue pourrait affecter sérieusement l'avenir de la Division scolaire de la Rivière-Seine et des 1,250 étudiants qui fréquentent les écoles Saint-Norbert et Parc La Salle. Sans compter les implications financières d'un tel transfert de propriété. On nous dit qu'il n'a pas été question de "l'école française de Saint-Norbert" au cours de la réunion.

J.-J. L. F.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA S.F.M.



Le président de la Société franco-manitobaine, le docteur Gérard Archambault

Le président de la Société franco-manitobaine, le docteur Gérard Archambault, a convoqué vendredi dernier les représentants de la presse d'expression française pour leur faire part de certains détails de l'organisation de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine qui aura lieu le 7 mars qui vient.

Cette réunion est importante et à ne pas manquer. Cette année, on y adopte une nouvelle formule. Une douzaine d'ateliers dont un "général" accueilleront des personnes venant de groupes oeuvrant dans le milieu franco-manitobain qui définiront le rôle de leurs organismes dans la communauté, rôle se situant dans un mouvement général vers L'UNITÉ, qui est le grand thème de la Société franco-manitobaine. "L'assemblée annuelle, proclame la Société franco-manitobaine, doit marquer un temps fort dans un mouvement d'ensemble d'unification des forces communautaires du Manitoba français". Plus que jamais il importe que les Franco-Manitobains s'unissent, soient unis. Le 7 mars qui vient, donc, est une date à réserver■

L'affaire de l'école française de Saint-Norbert déborde ses cadres. Voir "URGENCE DE PRIORITÉS", l'éditorial en page 2

Il y avait des esclaves en Nouvelle-France. Voir page 6



L'Acadie, terre où "la misère et le plaisir se mélangent et se partagent le temps", dit Edith Butler qui chante bien les gens de là-bas qui se battent pour demeurer ce qu'ils sont. Edith Butler chantera au Centre culturel franco-manitobain les 15, 16 et 17 février.

Éditorial

URGENCE DE PRIORITÉS

L'affaire de l'école française de Saint-Norbert, qui dure depuis des mois et dont on a pu suivre le cheminement par les méandres les plus extraordinaires, déborde maintenant ses cadres. Nous sommes presque au bout de la ligne. Le jugement rendu la semaine dernière en cour de comté est l'avant-dernier pas. Il reste d'en appeler.

Disons que si les commissaires canadiens-français de la Division de la Rivière-Seine s'étaient tous tenus debout au commencement de cette affaire, les choses n'en seraient probablement pas où elles en sont. Les probabilités sont en ce moment très fortes que l'école française de Saint-Norbert ne verra jamais le jour. Et ça, c'est "une claque en pleine face" aux Canadiens Français du Manitoba. Ce n'est plus l'affaire de l'école française de Saint-Norbert, mais une affaire à l'échelle de toute la francophonie du Manitoba. C'est un coup porté à l'avenir, à la survivance, aux chances de survivance en français au Manitoba de ceux qui persistent à rester français. Et Dieu sait si la situation est déjà précaire! Point n'est besoin de revenir ici sur le fait que le français est bien malade, ici, et que beaucoup d'apathie, d'insouciance, règne au sein de la francophonie quant à l'avenir culturel du groupe.

Chez un peuple fier, des événements du genre de ceux qui ont entouré l'affaire de l'école française de Saint-Norbert qui est devenue un affront à un groupe qui a des titres de noblesse, susciteraient un tollé, une levée massive de boucliers, un front commun de toutes les forces vives de ce peuple.

Il est clair, si l'on jette seulement un coup d'oeil sur la situation actuelle de la jeunesse, de la jeunesse étudiante, par exemple, qu'elle a peine à s'exprimer en français, en un français convenable, qu'elle souffre d'un manque de formation qui la rend incapable, entre autres choses de passer les tests d'admission au Collège, ce qui fait que cette institution de haut-savoir du Manitoba français ne peut accueillir qu'un petit nombre d'élèves alors qu'elle pourrait en accueillir le double ou même le triple.

Ce manque de formation de la jeunesse provient de l'absence d'un réseau d'écoles françaises élémentaires. Cela est indéniable.

Cela veut dire des priorités à établir. La survivance de notre groupe vient en premier. Pour l'assurer, il faut l'école française. Sans l'école française, c'est la disparition à plus ou moins brève échéance des Canadiens Français comme groupe culturel au Manitoba. Le reste perd alors son sens, devient inutile, s'estompe dans la brume et se raccroche tout simplement au folklore. Un commandant français, alors que la Nouvelle-France croulait devant les dernières attaques anglaises, tenta une ultime fois d'obtenir de l'aide de Versailles pour sauver la colonie. C'est Bougainville, je crois. Or les choses n'allaient pas très bien en Europe pour la France à ce moment-là et on lui fit réponse que lorsque le feu est à la maison on ne s'attarde pas aux écuries (ce à quoi, dit-on, Bougainville aurait répondu, s'adressant au ministre : "Au moins, monsieur, on ne dira pas que vous avez parlé comme un cheval")!

Mais c'est ça. Alors que le feu est à la maison, on se leurre, on s'illusionne avec de l'artificiel, on s'attarde à des choses peu importantes, la plupart du temps sans signification pour l'avenir, souvent inutiles. On s'attarde peut-être à l'écurie pendant que la maison brûle. . .

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

À propos d'école française

Monsieur Le François,

Dans LA LIBERTE du 28 janvier vous avez publié l'article de Laval Cloutier: "Les éducateurs franco-manitobains recommandent l'école française." Au-dessus de l'article, on pouvait lire: "Adopté à l'unanimité." J'étais à la réunion du 24 janvier à titre de représentante des professeurs de l'école Provencher. Je **n'ai pas** voté en faveur des deux premières motions; je me suis abstenue. Mme Aline Duval, membre de l'exécutif des Educateurs Franco-Manitobains et qui, elle aussi, est de l'école Provencher, s'est aussi abstenue de voter. Voici la raison de notre abstention: La motion pourrait être interprétée comme appuyant la position officielle du B.E.F. qui dit que, dans l'école française, le français est la langue d'enseignement (sauf pour le cours d'anglais, de la 4e à la 12e année). Nous sommes en faveur des écoles françaises, mais nous prônons une définition plus large qui admet de la diversité dans les programmes.

Les écoles françaises ne sont pas forcément et exclusivement des établissements dans lesquels toutes les matières, à l'exception de l'anglais, sont enseignées en français. L'élément vital d'une école française est que la langue de communication et d'administration soit le français, et qu'il y règne une ambiance nettement française.

Veuillez agréer, Monsieur Le François, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvette Boily
Institutrice à l'école Provencher
Membre du Conseil Provincial des E.F.M.

Monsieur le Rédacteur,

L'école française au Manitoba est-elle un leurre? Je le pense sincèrement, quoique je souhaite du plus profond de mon être (et là je rêve et c'est un mirage) qu'elle puisse sauvegarder, du moins pour un temps, la francophonie au Manitoba, sans créer de ghetto linguistique.

Ce leurre est une séquelle du bilinguisme pan-canadien, qui est un mensonge intégral.

Cette revendication d'une école française nous vient sûrement du fait que le Québec, lui, offre encore une école publique gratuite anglaise.

C'est un non-sens et un danger pour le Québec qui menace ainsi les fondations et les espoirs mêmes de sa survivance en tant que seul fait français en Amérique du Nord. Pour le Manitoba, l'école française, est un luxe, inutile à long terme car c'est une province essentiellement anglophone. Aucun pays au monde ne peut se vouloir intégralement bilingue et offrir plusieurs réseaux d'enseignement public.

Ainsi en Suisse, pays essentiellement trilingue, on n'offre dans les cantons romands (de langue française) qu'un enseignement public en français, dans les cantons alémaniques (de langue allemande) qu'un enseignement public en allemand, et dans les cantons d'expression italienne qu'un enseignement public en italien. Avec bien sûr l'obligation d'apprendre au moins comme langue seconde, une des deux autres langues officielles de la Confédération Helvétique.

Cessons donc de rêver en couleur. Le Canada anglais ne sera jamais bilingue. Seul le Québec devra, tout en protégeant sa langue et sa culture française par des moyens énergiques (s'il le peut et le veut encore) et en éloignant le spectre de l'assimilation, demeurer (du moins en partie) bilingue pour communiquer et survivre économiquement dans la marée anglo-saxonne qui l'entoure de tous les côtés.

Jean Soliman
Saint-Claude

Monsieur,

Comme citoyen et parent canadien-français demeurant à Saint-Norbert, je dois exprimer mon opposition à la construction d'une école complètement française dans notre communauté. A présent, nous avons une école offrant des programmes français bilingues et anglais qui encouragent sûrement beaucoup de rapports sociaux entre les étudiants. Cette école, représentative de notre communauté, encourage l'échange et le partage de langues et de cultures — une fonction si importante d'une école dans une communauté bilingue.

Une école séparée et complètement française éloignerait plusieurs enfants (surtout ceux de familles francophones puisqu'ils sont la majorité dans le programme français) et diminuerait l'orientation française des enfants anglais vers le français) — comme langue vivante. C'est la responsabilité de la Société Franco-Manitobaine et du Bureau de l'Education Française d'encourager l'usage de la langue française et l'orientation dans la culture française parmi la communauté anglophone. Au lieu, leurs activités isolantes peuvent seulement accentuer les préjugés et pousser la séparation dans une communauté qui lutte à devenir vraiment bilingue.

Un terme sûrement mal compris des éducateurs

(suite, page 19)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.
DIRECTEUR: Marcien Emond.
RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. — JOURNALISTE COOPÉRANT: Jean Lesieur.
SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: René Guyot. Au téléphone: 247-4823.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.
L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada, $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.
LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2. Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE

Vendredi soir dernier, en la salle Martial-Caron, au Collège, le professeur Robert Painchaud a vivement intéressé un groupe de membres et d'amis de la Société Historique de Saint-Boniface par un exposé intitulé "Les exigences linguistiques dans le recrutement d'un clergé pour l'Ouest canadien — 1818-1920". Le conférencier a fait voir avec talent à son auditoire la situation difficile, à laquelle durent faire face les évêques canadiens-français dans l'Ouest alors que les immigrants venant de plusieurs pays faisaient de l'Ouest une contrée hétérogène dont les éléments réclamaient les services de l'Eglise chacun à sa mesure. Les évêques canadiens-français de l'Ouest ont certainement souffert grandement de déchirements entre un penchant naturel qui les portait vers le groupe canadien-français et leur devoir de pasteurs de l'Eglise universelle.

Le présent s'explique par le passé. C'est ainsi que l'histoire, même pour le profane, est importante. Et il est triste, à l'occasion, de rencontrer des gens qui, par ignorance, méprisent le passé sous le prétexte peu intelligent que c'est l'avenir qui compte. Or, sans la connaissance du présent, sans la compréhension de nos antécédants, des causes de ce que nous sommes aujourd'hui, on ne peut voguer qu'aveuglément vers l'avenir. L'étude du passé fait comprendre le présent et cette connaissance permet de préparer l'avenir.

Toutes les personnes qui se soucient de choses sérieuses, devraient être membres de la Société Historique de Saint-Boniface et participer à ses activités.

J.-J. L. F.

Concours d'entrée pour les candidats à l'écriture dramatique

Les personnes intéressées à s'inscrire au cours d'écriture dramatique de l'Ecole Nationale de Théâtre, pour l'année scolaire 1976-77, sont priées de s'adresser au secrétariat de l'Ecole, 5030, rue Saint-Denis, Montréal (H2J 2L8). Tél.: (514) 842-7954.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: Le 31 mars 1976.

CONDITIONS DU CONCOURS D'ENTRÉE:

Les candidats doivent être âgés *de moins de 25 ans*. Ils devront faire parvenir un texte dramatique ainsi que les réponses au questionnaire qui leur sera remis au moment de leur inscription, avant le 30 avril, au soin du directeur artistique, 5030, rue Saint-Denis.

***Il est important de noter* que le texte dramatique présenté à ce concours ne doit pas avoir été joué par une troupe ou des comédiens professionnels. Le texte et les réponses au questionnaire, doivent être dactylographiés.**

Les participants retenus par le jury seront convoqués pour une entrevue, à la suite de laquelle les étudiants seront choisis. La durée du cours est de trois ans et les frais de scolarité de $510.00 par année.

□

À propos du document "Pour un réseau d'écoles françaises"

par ALINE DUVAL

Le document du Bureau de l'Education Française, intitulé **"Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba"**, stipule que **"la loi 113 a donné aux parents de cette province, le choix *entre* le Français et l'Anglais comme langue d'instruction pour leurs enfants"**. Cette interprétation permet au B.E.F. d'adopter le principe que tout parent canadien a le droit de choisir la langue d'instruction pour ses enfants, ce qui conduit donc, toujours selon le document du B.E.F. à l'école anglaise, ou à l'école française. Dans le cas de l'école française, l'instruction serait dispensée en français exclusivement, de la Maternelle à la 3e année. De la 4e à la 12e année, le programme serait en français, sauf le cours d'anglais. Le maximum de temps permis pour ce cours serait 25% de l'horaire scolaire.

Cette interprétation de la loi par le B.E.F. est définitivement à l'encontre de la loi 113. La loi 113 ne donne pas seulement le choix ***entre*** les deux langues officielles, mais bien aussi le choix des deux langues. Les écoles établies à Saint-Boniface en sont la preuve. Après que cette loi fut passée, la Commission Scolaire de Saint-Boniface, reconnaissant pleinement les droits des parents, décida de s'enquérir auprès d'eux, cette consultation ayant pour but d'établir des écoles telles que voulues par les parents. Le résultat est qu'il y a quatre formules d'écoles à Saint-Boniface, ce qui est bien la pierre d'achoppement du B.E.F., car tout cela prouve **bien que leur principe va à l'encontre de la loi 113. Les** commissaires de Saint-Boniface ont bien reconnu et respecté les droits des parents, de choisir ***une*** ou les ***deux*** langues officielles comme langue d'enseignement pour leurs enfants. Les Manitobains francophones, citoyens et éducateurs, qui connaissent l'histoire de 1916, vont-ils permettre à certains des nôtres, francophones extrémistes, de nous faire perdre des droits?

Mais, même sans la loi 113, je ne pourrais, comme éducatrice, accepter qu'il n'existe qu'une formule d'écoles françaises, telle que décrétée par le B.E.F., et je ne crois pas que les éducateurs puissent le faire, si on leur permet de déceler ce qui y est impliqué. D'ailleurs, la plupart d'entre eux n'ont pas reçu le document du B.E.F., et n'ont pu se rendre compte de ce qu'il contient.

Qui, parmi les éducateurs, peut m'affirmer qu'ici au Manitoba, nous sommes différents des autres, et qu'une seule formule d'écoles françaises peut s'appliquer à tous nos enfants francophones? Qui, parmi vous, peut me dire que nos étudiants francophones ont tous les mêmes besoins?

Les éducateurs n'ont pas oublié les paroles de Mlle Séguin, conférencière, venue de l'Ontario lors du dernier recyclage au Collège de Saint-Boniface, en octobre et qu'ils ont si chaudement applaudie. N'a-t-elle pas dit qu'il y avait en Ontario autant de formules que nécessitaient les besoins des enfants? Ne parlons-nous pas d'individus? Ou bien, allons-nous enterrer l'individualité et détruire l'éducation dans notre enthousiasme à promouvoir la langue française?

Combien de fois Mlle Séguin a répété le mot "besoin", celui qui devrait guider tout éducateur. Car pour qui, ces écoles que nous discutons si ardemment? Ce sont pour nos enfants manitobains, des individus, chacun unique, possédant son bagage d'expériences, sa personnalité, ses besoins auxquels il nous appartient de répondre. Comme éducateur, il nous faut considérer l'enfant d'abord. C'est là notre première responsabilité, notre devoir. Allons-nous croire maintenant qu'une seule formule peut répondre aux besoins de tous? Pourtant, comme Mlle Séguin fut chaudement applaudie lorsqu'elle disait de consulter les parents, lorsqu'elle conseillait les éducateurs de se laisser guider par les besoins des enfants!

Malheureusement, il existe au Manitoba, comme partout ailleurs, des situations où les étudiants sont incapables d'entreprendre un programme d'école française. Nos enfants ne sont pas tous doués les uns autant que les autres. Ils n'ont pas tous les mêmes capacités. La simple charité demande que nous les préparions pour un avenir ici au Manitoba, car ils devront un jour gagner leur vie. Il est important de leur ouvrir l'oreille à la langue française, de leur donner la chance de saisir ce qu'ils peuvent, afin qu'ils puissent jouir des activités francophones culturelles ou autres, de la communauté. Si nous optons pour une seule formule d'écoles françaises, les parents de ces enfants n'auront aucune alternative que d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Conséquemment, ces étudiants deviendront unilingues et n'auront pas l'occasion d'apprendre le français. Ils seront entièrement séparés de la francophonie, alors qu'il leur serait possible de comprendre et de communiquer quelque peu. Et ce peu n'est pas à négliger. Le programme que l'on veut établir s'oriente-t-il pour l'éducation de l'élite ou pour celle de la population écolière manitobaine tout entière? Ne devrait-il pas y avoir un programme intermédiaire pour répondre aux besoins de tels enfants? Si non, nous perdons encore un groupe conséquent à l'Anglais et les résultats d'une telle politique extrémiste iront à l'encontre de ce que nous désirons obtenir.

Nous avons aussi des élèves qui ont une bonne compétence de la langue française. C'est merveilleux de les entendre. Ils font chanter la langue. Mais ils sont faibles en Anglais et les parents optent sagement pour un programme ayant autant d'Anglais que de Français, ce qui assurera que l'étu-

(suite, page 24)

L'Actualité

L'ÉLÉGANCE D'ANTAN

C'est Charles Maurras, je crois, qui écrivait que "le vernis des civilisations s'effrite". C'est un fait dont on peut se rendre compte chaque jour, et plus aujourd'hui qu'autrefois, dans une société qui se veut avancée mais qui s'ébaudit dans l'insignifiance, le vulgaire, le factice, le faux, le laid.

Dans son volume deuxième de "Toutes petites choses du Régime français" (1), Pierre-Georges Roy qui s'est, comme historien et archiviste du Québec, constamment penché sur la petite histoire et nous a révélé tant de choses sur nos ancêtres, cite une lettre absolument délicieuse écrite en 1746 par un couple de Sainte-Anne de Beaupré au nom de leur fils et qui était, en fait, une demande en mariage. Car au vieux temps, chez nous, la demande était faite par le père et la mère du garçon. Voici la lettre :

"Monsieur et madame, comme mon fils est dans la volonté de épouser mademoiselle vostre fille et quil m'a dit avoir vostre consentement et comme je say que Me. est une honneste fille sortie de bonne famille je luy donne mon consantement aussy bien que mon mari nous sommes contents tout Les deux du choy que mon fils a fét mon mary et moy nous vous faison bien nos compliment aussi bien que à Madlle vostre fille et suis vostre très humble servante. —Marie Angélique Hamel, femme de Jean Moran. —Jean Moran. A Ste-Anne le 2 janvier 1746".

Il n'y avait pas d'orthographe dans ce temps-là! Mais quelle élégance, quelle délicatesse dans cette lettre! On retrouve, nombreuses, dans nos archives, des lettres du genre de celle-là, écrites par des gens sans beaucoup d'instruction. . . mais combien civilisés. . .

Jean de Lotainville

(1) Éditions Garneau, Québec, 1944.

Je t'aime tant que ça m'étonne que ce ne soit pas dans le journal !

JACQUES FAIZANT

(Jacques Faizant — dans Jours de France)



Les costumes d'antan au Bal du Gouverneur









De tout temps, le costume a représenté beaucoup dans notre société et particulièrement chez la femme qui y apportait des soins minutieux.

En ce moment les dames sont fort préoccupées par les costumes d'antan et nous pourrons bientôt les voir dans toute leur splendeur, le 14 février prochain, au Grand Bal du Gouverneur, dans le cadre du Festival du Voyageur.

Des dames nous ont donné un avant-goût de la fête et c'est dans un décor approprié à la circonstance, au Musée de Saint-Boniface, qu'elles ont bien voulu poser pour nous.

Madame Elsie d'Eschambault porte ici une magnifique robe de velours rouge vin, rehaussée de dentelle, probablement le costume de "bourgeoise" de l'époque. Madame Léa Savoie représenterait pour nous "la femme du peuple", endimanchée, avec sa jolie robe de cotonnade imprimée et garnie de broderie et petit bonnet assorti tandis que Mademoiselle Brigitte Châtelain porte un costume d'Indienne, traditionnellement fait de peau et brodé de petites perles de couleur, mais ici en jute et joliment peint à la main.

Vous n'êtes pas tenus d'être en costume d'époque pour assister à ce bal, mais les organisateurs vous sauront gré de contribuer à donner à cette soirée le brillant et la gaieté de nos fêtes d'antan.

Danielle PIGEON



Vingt-neuf candidates. . . laquelle sera la Reine?



Le Bal du Gouverneur

C'est le 14 février. C'est au Centre culturel franco-manitobain. Et c'est le grand patron du restaurant français LA VIEILLE GARE, Manuel Jarrin, qui voit à la préparation du repas. . .

UNE JOURNÉE POUR LA FAMILLE

Une journée est réservée pour la famille, dimanche le 21 février, entre 14 et 19 heures, au Centre culturel franco-manitobain. Il y aura de la danse, du chant, des jeux, et un spectacle de marionnettes. Un délicieux souper sera servi à 17 heures. Le prix d'entrée est 50 sous pour les adultes. Les enfants sont admis gratuitement. Le souper coûte $3.00 pour les adultes et $1.50 pour les enfants. Pour d'autres renseignements, composez 233-8972.

CONCOURS DE NATATION

En collaboration avec le Y.M.C.A. de Saint-Boniface et le Saint Vital Dolphin Swim Club. Le concours est ouvert aux élèves de la neuvième année des divisions scolaires de Saint-Boniface, Norwood et Saint-Vital. Les courses de relais auront lieu à la piscine Bonivital, au 1215, de la rue Archibald, samedi et dimanche les 21 et 22 février. Il n'y a aucune limite au nombre d'équipes qu'une école peut fournir. Chaque candidat doit pouvoir nager 25 mètres. La date limite pour s'inscrire est le 11 février.

UNE SOIRÉE DE DANSES CARRÉES

L'ensemble folklorique ***LES GAIS MANITOBAINS*** organise, avec la collaboration du Festival du Voyageur, une soirée de danses carrées qui aura lieu samedi le 21 février au gymnase Holy Cross, rue Dubuc, à Saint-Boniface.

Marcel Meilleur est un violonneux bien connu au Manitoba. C'est lui qui fera les frais de la musique, avec son orchestre. C'est au cours de cette soirée que prendra place le tirage de *"La Loterie de la Rivière-Rouge"*, organisée par ***LES GAIS MANITOBAINS***, et dans le but d'obtenir des fonds pour la promotion de la danse canadienne-française au Manitoba. Il y a des prix — soixante-deux en tout: Le premier prix: ***MILLE DOLLARS!*** Les billets coûtent $2.50. On se les procure au Centre culturel franco-manitobain. Venez avec vos amis. Cette soirée sera l'une des meilleures du Festival.

À GAGNER: UN VOYAGE PAR AIR À THUNDER BAY

L'heureux gagnant de la loterie du Voyageur passera une fin de semaine avec sa compagnie à Thunder Bay à l'Hôtel Red Oak, d'où le couple sera escorté pour une visite du lieu historique de l'endroit, le Fort William qui fut autrefois le principal centre d'entreposage de fourrures de la Compagnie du Nord West. Le Fort William a été rénové et constitue la plus importante reconstruction d'un poste de traite en Amérique du Nord, dit-on. Le voyage vers Thunder Bay se fera par Trans-Air. On peut se procurer des billets au centre communautaire de Notre-Dame et au kiosque de renseignements du Festival, au Parc Provencher. C'est 25 sous, ou 5 billets pour un dollar. Bonne chance!

L'art de présenter les vins sur la table

(suite)

DÉBOUCHAGE

— Pour déboucher correctement, un bon tire-bouchons est indispensable, type "sommelier" à levier, ou "Jack Knife", ou à hélice et à facettes, qui permet de mieux doser l'effort.

Les grands vins ont toujours un bouchon très long, il est important de le percer de bout en bout.

— Aussitôt le bouchon extrait, le sentir, le flairer avec discrétion. Attention au "goût de bouchon". S'il y a vraiment "goût de bouchon", il faut remplacer la bouteille sans hésitation.

— Essuyer de nouveau le bord externe du goulot et quelque peu le bord interne avec un linge propre.

— Verser un peu de vin dans un verre pour le goûter.

COMMENT DÉBOUCHER UNE BOUTEILLE DE CHAMPAGNE OU DE VIN MOUSSEUX

— Tenir la bouteille d'une main, défaire, de l'autre, le muselet qui retient le bouchon.

— Incliner légèrement la bouteille à 45o et maintenir fermement le bouchon en imprimant un mouvement de rotation à la bouteille: le bouchon se libèrera facilement. Dégager progressivement ce dernier de sorte que le gaz s'échappe doucement, **sans bruit,** sans perte de mousse.

— Essuyer le rebord du goulot avec une serviette, puis verser dans chaque verre un doigt de Champagne avant de le remplir aux deux tiers.

— **Ne masquez jamais l'étiquette,** sa parure est un charme de plus.

— Proscrivez l'usage du "mosser" ou "fouet" qui détruit mousse et bouquet, au mépris du patient travail du vigneron et du caviste.

VERSER CORRECTEMENT LE VIN

Rien de plus simple. Mais attention à certains détails:

Evitez de laisser tomber le vin de trop haut. Rapprochez le goulot du verre afin que le vin coule doucement, sans gargouillis, et en suivant les parois.

Il ne faut pas non plus appuyer le goulot de la bouteille sur le verre.

Appliquez-vous à faire tomber la dernière goutte dans le verre et non sur la nappe. Il suffit de faire subir à la bouteille une légère rotation et de relever en même temps le goulot qui sera aussitôt essuyé avec une serviette avant de servir le prochain convive sur sa droite.

Si vous employez une serviette pour manipuler la bouteille qui sort d'un seau à glace, veillez à ne pas cacher complètement l'étiquette, **carte d'identité du vin.**

Ne remplissez jamais les verres à ras-bord.

Veillez cependant à ne pas les laisser jamais vides, sans pousser à l'abus. . .

L'HARMONIE DES VINS ET DES METS

Les règles classiques des gens de goût sont basées sur une longue expérience de générations successives et de dégustateurs chevronnés. S'en inspirer n'exclut pas la recherche des harmonies ou des contrastes enchanteurs.

La règle d'or: chercher à mettre en valeur mutuellement METS et VINS, en évitant qu'ils ne se portent préjudice les uns les autres.

Il en est des saveurs comme des couleurs et des sons:

LA GAMME DES VINS doit toujours se jouer "CRESCENDO" du plus léger au plus corsé:

le VIN SEC avant le DOUX

le VIN BLANC SEC avant le ROUGE

le VIN ROUGE avant le BLANC LIQUOREUX

les VINS JEUNES avant les VIEUX

Pas de vin, mais de l'eau, avec les plats vinaigrés, la salade, les oranges, les entremets chocolatés.

LA BOUTEILLE QUE L'ON BOIT NE DOIT PAS FAIRE REGRETTER CELLE QUE L'ON VIENT DE BOIRE.

LA SCIENCE DES "ÉPOUSAILLES" est, certes, délicate mais au fond accessible à tout un chacun.

Ne vous refusez pas des voluptés de choix,

OFFREZ:

Avec les poissons, huîtres, coquillages, crustacés:

Vins blancs secs, mousseux blancs légers, Champagne brut.

Avec les entrées et hors-d'oeuvre:

Vins blancs secs ou demi-secs, vins rosés.

Avec les viandes blanches (veau, agneau, porc) et les volailles:

Vins rouges bouquetés, légers et peu corsés.

Avec les viandes rouges (mouton, boeuf):

Grands vins rouges corsés, généreux et puissants.

Avec le gibier:

Comme précédemment, mais réserver les vins délicats et élégants pour le gibier à plume et les vins corsés pour le gibier à poil.

Avec le foie gras:

En hors-d'oeuvre: un vin blanc sec puissant et nerveux, en fin de repas: un grand vin rouge ou un vin blanc très liquoreux.

Avec les fromages:

* Frais, pâtes fondues: vins blancs et rosés doux, rouges légers.
* Chèvres: vins rosés ou blancs secs, rouges friands et fruités.
* A pâte molle (croûte fleurie ou lavée) (Brie, Camembert, Pont-l'Evêque): vins rouges de grande sève assez corsés.
* A pâte persillée (Bleus, Roquefort): vins rouges puissants, charpentés, ou vins blancs moëlleux et liquoreux.
* A pâte sèche (cuite ou pressée) (Gruyère, Port-Salut): vins blancs secs ou mousseux ou vins rouges et rosés délicats et tendres.

Avec les desserts sucrés:

Mousseux, Champagne demi-sec, vins liguoreux, vins doux naturels.

Avec les fruits:

Vins blancs liquoreux, Champagne demi-sec, vins doux naturels.

Le CHAMPAGNE peut à lui seul accompagner tout un repas, mais les meilleures réussites gastronomiques font appel à la gamme variée des Vins de France.

Après le café:

Les eaux-de-vie de Cognac et d'Armagnac, les eaux-de vie de fruits, les grandes Liqueurs de France.

■

de ci, de ça...



La lutte contre l'inflation. — L'Institut canadien des Comptables agréés vient d'annoncer que les complications de comptabilité occasionnées par les exigences du programme d'Ottawa contre l'inflation obligeront ses membres à. . . hausser certains de leurs tarifs. . .

* * *

Le prix des aliments. — A l'épicerie, l'autre jour, une femme et sa fille examinaient les prix. Remettant sur la tablette des aliments qu'elles avaient considéré acheter, l'une d'elle, désemparée. . . ne put se retenir: "Qu'est-ce qu'on va faire. . .? "

* * *

Logements pour personnes âgées. — Une société de Winnipeg, sans but lucratif, "The Arms of the Cross Housing Inc." vient de recevoir la somme de $2,180,000 sous forme de prêt de la Société centrale d'Hypothèque et de Logement pour construire un immeuble de 130 logements destinés à des personnes âgées.

* * *

Les profits. — L'entreprise géante General Motors vient de révéler ses profits pour l'année 1975, qui atteignent un milliard de dollars. . .

* * *

La restauration. — La Régie des Alcools du Manitoba révèle que le chiffre d'affaires des restaurants détenant des permis de la Régie a atteint, pour les mois de juillet, août et septembre dernier, 20 millions de dollars. A propos, ce dimanche qui vient, quarante-deux amateurs de bonne chère vont s'en donner à coeur-joie à LA VIEILLE GARE où le patron Manuel Jarrin se prépare à leur servir un repas gastronomique qui fera époque.

* * *

Les vaches sacrées. — André Morin, chargé des cérémonies d'ouverture de l'Olympiade de 1976 est fâché contre les "disc jockeys" parce que ces derniers ne font pas tourner assez souvent le disque de la chanson officielle de bienvenue aux jeux de cet été. Ce à quoi on lui a répondu que, d'abord, la chanson en question est moche, ensuite, que le rôle du "disc jockeys" n'en est pas un de publicitaire ou d'agent de relations publiques au service des caprices de tous et chacun.

* * *

L'habitation. — Les experts en construction et les agents d'immeubles de Winnipeg se disent d'avis que le coût de la construction domiciliaire va continuer de grimper cette année, ce qui rendra à peu près impossible aux gens moyens l'acquisition d'une maison unifamiliale. L'an dernier, le prix moyen d'une maison à Winnipeg était de quelque $32,000, soit une augmentation de 22 pour cent sur 1974. Certains agents d'immeubles prédisent qu'avant la fin de cette année, le prix moyen d'une maison atteindra les $38,000.

* * *

On va tous payer. — Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, fait savoir de ce temps-ci qu'il entend continuer de demander à Ottawa d'aider à combler le déficit de l'Olympiade qui atteint en ce moment 600 millions. On peut fort bien prévoir qu'Ottawa va payer. . . Vous voulez parier?

* * *

Les durs. — La vice-présidente du Congrès canadien du Travail (CLC), Shirley Carr, a déclaré ces jours derniers que le CLC va tenter de détruire le gouvernement Trudeau et son programme de contrôle des salaires et des prix.

* * *

Peu renseignés. — On rapporte que lundi matin dernier, premier jour de la grève du transport en commun, trois personnes ont attendu (en vain!) l'autobus à un arrêt. Elles ne savaient pas qu'il y avait grève!

* * *

DATE IMPORTANTE. — Gardez libre dimanche le 7 mars prochain. C'est la date de l'assemblée annuelle de la S.F.M.

* * *

Les Reines de Beauté. — En Angleterre, 300 aspirantes au titre de "reine de beauté" viennent de se constituer en syndicat, pour se protéger et pour protéger leurs droits. Le syndicat s'appelle "British Beauty Queen's Association". . .

* * *

Pensée profonde. — "FAULTE D'ARGENT, C'EST DOULEUR SANS PAREIL" (François Villon)

* * *



La vie de nos gens au début du XVIIIe siècle

par JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS

Quand ce n'est pas carême ou jour de vigile, le citadin mange bien. "Les repas se nommaient, comme aujourd'hui, remarquent les historiens Douville et Casanova, le déjeuner, le dîner et le souper". Kalm dit que (pour le déjeuner qui se prend vers huit heures) "les uns se contentent d'un morceau de pain trempé dans de l'eau-de-vie, d'autres commencent par le petit verre en mangeant un croûton ensuite ou avalent une tasse de chocolat; beaucoup de dames prennent du café". On dîne à midi et on soupe entre sept ou huit heures du soir. Le menu de ces deux repas est à peu près le même.

Kalm décrit le repas "chez les gens de qualité et aussi chez les bourgeois, quand ils reçoivent des étrangers à leur table": "On sert une grande variété de mets. (...) Le pain, de forme ovale, est fait de farine de froment. Le couvert de chaque personne se compose d'une serviette, d'une cuiller et d'une fourchette. On donne des couteaux quelquefois, mais en général on les omet, chaque dame et monsieur ayant soin d'apporter son propre couteau. Le repas commence par une soupe qui se mange avec beaucoup de pain, puis viennent les viandes fraîches de toutes sortes, bouillies et rôties, le gibier, les volailles, fricassées ou en ragoûts, et diverses espèces de salades. On boit généralement du bordeaux, mêlé d'eau, au dîner. La bière d'épinette est aussi très en vogue. Les dames boivent de l'eau, rarement du vin. Après le dîner vient le dessert qui comprend une grande variété de fruits: des noix de France ou du Canada au naturel ou confites, des amandes, du raisin, des noisettes, plusieurs espèces de baies qui viennent à maturité dans la saison d'été, comme les groseilles et les gadelles, des atocas confits dans la mélasse, des conserves, en sucre, de fraises, de framboises, de mûres et d'autres fruits de ronces. Le fromage entre aussi dans le dessert, ainsi que le lait que l'on prend à la fin, avec du sucre".

"A la campagne, nous disent Douville et Casanova, surtout aux périodes des durs travaux de la ferme, les paysans ont besoin de quatre repas complets. Levés avec le soleil, ils ont déjà trois à quatre heures de travail quand ils se mettent à table à huit heures du matin. C'est donc, avec celui du soir, le repas substantiel de la journée. Il consiste généralement en crêpes de farine de froment ou de sarrazin et un bol de lait crémeux dans lequel on trempe un quignon de pain. Presque toujours, le lait remplace le thé et le café. Il s'en fait une consommation abondante. Dans certaines familles il est versé dans un grand plat de faïence au milieu de la table. On y jette des croutons de pain, et chacun se sert comme pour la soupe. Les autres repas se prennent vers midi, quatre heures et huit heures du soir. Les repas de midi et de quatre heures sont sensiblement plus légers; ils se prennent à la hâte entre deux rentrées de foin ou de grain, ou encore, à l'époque des labours, quand les chevaux ou les boeufs ont eux aussi besoin d'un peu de repos.

"Au cours de la guerre de Sept Ans, un nouveau plat inconnu jusque-là et tout de suite excécré des Canadiens fait son apparition: la viande de cheval.

"L'*habitant* de la campagne a d'autres ressources et possède des cachettes sûres pour le produit de ses chasses. Mais le citadin doit s'en contenter et il maugrée contre l'intendant et son entourage qui ont déjà raflé les boeufs et les moutons".

Jean-Baptiste d'Aleyrac, en 1755, écrit que les Canadiens se pourvoient (pour l'hiver) de tout durant l'été. Ils tuent tout ce qui leur faut de novembre à la fin d'avril, où la neige et le dégel cessent. Ils accumulent leurs viandes comme s'ils voulaient les manger dans un seul repas, les mettent dans un grenier où elles gèlent et se conservent. Quand ils veulent en manger, ils les font dégeler auprès du poêle et les préparent ensuite comme si la bête venait d'être abattue, car la viande est aussi fraîche et bonne qu'alors. Le lait y gèle en hiver de telle manière qu'on le porte dans des sacs pour le vendre à la ville. Il n'est pas d'habitant qui, ayant femme et deux ou trois enfants, ne tue l'hiver un boeuf et une vache, deux cochons, des moutons, des poulets, des oies, des dindes, sans compter le gibier et le poisson qu'ils prennent en quantité tout l'hiver".

Mais il faut quand même importer. On se procure de l'extérieur les oranges, les citrons, les olives, les épices, le sel, le vinaigre, le sucre, la mélasse. Et les boissons, dont beaucoup de vins d'Espagne. Le peuple se contente de ce que Pierre Boucher appelle "le bouillon", sorte de bière de fabrication domestique, "qui se boit communément dans toutes les maisons".

Le Canadien semble donc bien manger et bien boire. Et La Hontan dira qu'il souhaite "une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée de France".

□

Le gouvernement s'occupe de la politique, de la féfense de la colonie, de l'administration en général. Le "bien-être" relève de l'Eglise. Marguerite Bourgeoys fonde sa petite école à Ville-Marie. La Congrégation Notre-Dame ouvre plus tard des écoles en dehors de la ville, à la Pointe-aux-Trembles, à Lachine, au Sault-au-Récollet, à Boucherville, à l'Ile d'Orléans, dans la paroisse de la Sainte-Famille et au Château-Richer, sur la Côte de Beaupré. A Montréal, l'abbé Souart avait ouvert une école pour les garçons. Les pères Farley et Lamarche nous disent que, vers 1713, Montréal possédait cinq ou six écoles élémentaires, et que l'on trouvait "des écoles spéciales pour l'enseignement technique (mathématiques et hydrographie) à Québec et à Montréal; trois écoles d'arts et métiers dont l'une à Saint-Joachim, (fondée par Mgr de Laval), une à Québec et une à Montréal".

Les religieuses s'appliquent surtout à préparer les jeunes filles à leur carrière d'épouses. L'enseignement, en principe, est gratuit, mais on accepte des dons qui permettent l'achat de livres, l'entretien des bâtiments, et, en hiver, le chauffage.

L'enseignement aux garçons ne semble pas avoir été trop poussé. Des pétitions furent soumises aux Sulpiciens pour que soit établi l'enseignement secondaire, pour que les garçons puissent bénéficier de cours de latin. L'idée semble avoir été plus de tenir les garçons occupés que d'en faire des savants, comme en fait foi une pétition datée de 1727 dans laquelle il est dit que les officiers de milice, les agents de la loi, les bourgeois, les marchands, "conscients de l'ignorance et de la paresse de leurs enfants" réclament des classes qui les feraient "se tenir", qui leur inspireraient des "sentiments de soumission essentiels à de loyaux sujets du roi et de Dieu". Rien de concret ne sortit de ces demandes. La jalousie régnait entre les groupes religieux, chacun cherchant à supplanter l'autre, à dominer. Cela retarda la cause de l'éducation. L'enseignement sérieux continua de n'être donné qu'à Québec, au séminaire, fondé par monseigneur de Laval en 1688, "dont les élèves se préparent à l'état ecclésiastique". Les Ursulines, depuis 1639, enseignent à Québec aux filles des familles riches.



Maison canadienne d'autrefois

Des esclaves en Nouvelle-France

Les tentatives de "civiliser" les Indiens n'eurent pas beaucoup de succès. On aurait voulu leur enseigner des métiers. Car on manquait de bras. Mais les enfants de la forêt n'avaient aucun désir de devenir des ouvriers au service des blancs. On avait d'ailleurs toutes les misères du monde comme on a vu, à retenir les fils des colons, à les empêcher de s'enfoncer dans la forêt.

On pensa à l'esclavage. Le procureur général du Conseil souverain, François-Madeleine Ruette d'Auteuil, au cours d'un voyage en France, présente une requête au roi demandant d'acquérir "des esclaves nègres ou autres". L'objection majeure la plus prévisible, dit la chronique, (c'est) la température de nos hivers. Le procureur général a trouvé un moyen ingénieux et, qui plus est, lucratif, de préserver les esclaves du froid. "Leur vêtement sera de peau de castor qui par sa fourrure les empêchera de sentir les incommodités de l'hiver et qui ne coûtera que peu, parce qu'en s'en servant ils l'engraisseront. Ainsi ils l'augmenteront de prix". De castor sec, poursuit le chroniqueur, ils feront du castor gras, lequel se vend au moins deux fois plus cher que le premier. Louis XIV n'a pas d'opposition à la venue ici d'esclaves noirs. Il veut seulement que l'importation se fasse avec mesure, afin d'éviter les déboursés onéreux. . .

Il y eut des esclaves dans la colonie. L'historien Marcel Trudel a consacré au sujet une fort intéressante étude. "Nous avons eu, écrit-il, près de 4,000 esclaves, ces esclaves (dont 2 SUR 3 étaient des sauvages) ont appartenu à des Canadiens de toutes les classes sociales, on en a fait un commerce pleinement reconnu par les lois. Quand La Vérendrye fait valoir ses explorations auprès du roi, il cite comme l'un des trois avantages, "les esclaves que cela procure au pays". De cette page de notre histoire, conclut l'historien, le souvenir s'est bien rapidement perdu". Il ajoute: "Et peut-être y a-t-il ainsi d'autres pages qu'il reste à trouver...". A la fin de son volume, Marcel Trudel cite 969 noms de familles propriétaires d'esclaves.■

À l'école du Précieux-Sang

Les élèves de l'école du Précieux-Sang ont droit d'être fiers.

Pendant la semaine du "Festival du Voyageur" il y aura seulement une place de rencontre pour les jeunes? Ça sera au Précieux-Sang, à "Jeunesse Rencontre". Chaque année, les jeunes se posent la même question: Qu'est-ce que c'est le "Festival" pour nous? Nous ne sommes pas d'âge pour boire aux auberges, alors qu'allons-nous faire? Le problème fut résolu l'année dernière et le sera encore cette année, avec ce centre de rencontre pour tous les jeunes! Ce sont les jeunes du P.-S. qui l'organise avec l'aide des parents. On invite tous ceux qui aiment s'amuser, danser, écouter la musique, manger, etc., chaque soir, du 15 au 22 février, entre 7:00 p.m. et 11:00 p.m. au Centre Communautaire Précieux-Sang". N'oubliez pas aussi que "Bauchaud" va jouer un soir.

Pendant cette même semaine, le comité des finissants vendra des boîtes de bonbons aux arachides au profit de leur séance de graduation.

Côté sport, les filles se sont groupées pour former une équipe de "Ballon-balai". On lance un défi aux filles du Collège! Une partie pendant la semaine du Festival sera annoncée plus tard. De plus, les garçons tenteront leur chance encore une fois de battre les professeurs à une partie de hockey qui aura lieu à l'arène Bertrand vendredi après-midi le 20 février. Bienvenue à tous.

(Communiqué)

- RÉSERVEZ - RÉSERVEZ - RÉSERVEZ - RÉSERVEZ -

LE 7 MARS

ASSEMBLEE ANNUELLE

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

Cette année les membres de douze organisations du Manitoba français se rencontrent au sein de leur organisation respective en vue de se situer quant au rôle que chaque organisme a à jouer au Manitoba français et en vue de parvenir à

"S'UNIR POUR S'ÉPANOUIR"

NE MANQUEZ PAS VOTRE CHANCE!!!

Le conseil régional de la S.F.M. de Saint-Vital organise une série de cours qui seront offerts à l'endroit suivant:
Salle Paroissiale de Saint-Eugène
1,009, chemin Sainte-Marie
Saint-Vital

VOICI LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE CHACUN:

LE LUNDI SOIR — de 8h00 - 10h00 p.m., débutant le 9 février:
MACRAMÉ — Raymonde Desrochers (253-2195) ....8 sessions de deux heures — $12.00

TRICOT — Rolande Gauthier ....8 sessions de deux heures — $12.00

LE MERCREDI SOIR — de 8h00 - 10h00 p.m., débutant le 11 février
CROCHET — Estelle Gauthier (247-2516) ....8 sessions de deux heures — $12.00

LE MERCREDI SOIR — de 8h00 - 9h00 p.m., débutant le 11 février:
CULTURE PHYSIQUE — Jeanne Mercier (257-1589) ....8 sessions de une heure — $10.00

Tous ceux qui sont intéressés, veuillez vous inscrire le lundi, 2 février de 8h00 - 9h00 p.m., à la salle paroissiale de Saint-Eugène.

Pour plus de renseignements, communiquez avec les personnes de ressources.

La SFM vous informe

CE QUI SE PASSE...

Vendredi soir à 7h30 — Mini convention des représentants régionaux.

Grande Ville — Le comité d'Etude, en vue de préparer un mémoire à être présenté au Comité de Revue sur l'Acte de la Ville de Winnipeg, se rencontre régulièrement. La présentation aura lieu à la fin de mars.

Région Rivière Rouge — réunion à Saint-Pierre le 22 janvier.

Région de la Seine — réunion à Sainte-Anne, le 19 janvier.

Powerview/Saint-Georges — réunion le 26 janvier.

South Junction/Vassar — réunion le 8 janvier et une autre la semaine prochaine.

Dans la Montagne — le Bonspiel Provincial de la francophonie, les 6, 7 et 8 février.

Sainte-Rose/Laurier — réunion du conseil régional, jeudi le 29 janvier.

Saint-Lazare — réunion du conseil régional cette semaine.

Thompson — soirée franco-manitobaine, le 24 janvier.

Denise Bernardin est de retour et rencontre les Clubs d'Age d'Or.

RÉGION DE SAINT-NORBERT...

Le conseil régional de Saint-Norbert a tenu sa réunion annuelle, le dimanche 25 janvier à la Salle Ritchot.

Plusieurs ont répondu à l'invitation et à en juger par les remarques ce fut une soirée informative et aussi récréative.

Le Docteur Gérard Archambault parla de la nouvelle formule pour l'Assemblée Annuelle de la S.F.M. et fut suivi du Docteur Henri Marcoux qui donna un exposé sur l'éducation française à Saint-Norbert.

M. Roger Dubois, membre du conseil régional, présenta un rapport impressionnant des activités du conseil qui furent nombreuses et variées.

On fit un sondage des besoins futurs, après quoi on procéda à l'élection du nouveau conseil. Il nous fait plaisir de vous communiquer le nom des membres de ce nouveau conseil régional pour la région de Saint-Norbert:

Luc Marchildon, 269-3759; Monique Marcoux, 269-4451; Jean-Paul Gobeil, 269-3842; Norbert Cénérini, 269-3250; Denise Kenny, 233-4645; Roger Dubois, 269-4071; Denise Dupuis, 269-3730; L. Ferré, 269-2590.

Le tout se termina par un vin et fromage.

RÉSURRECTION '76

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL 6 MARS???

résurrection '76 —

RESURRECTION '76 — RÉSURRECTION '76

RÉSURRECTION

Pour les jeunes qui se sont endormis sous les effets de l'assimilation, le Conseil Jeunesse Provincial promet une résurrection.

Le projet est symbolique à savoir qu'il démontre que **les jeunes veulent être, peuvent être, et sont éveillés au fait français.**

RÉSURRECTION '76

L'important est de réserver le 6 mars au soir! Renseignez-vous et parlez-en à Richard ou Gilles au numéro 233-4915.

Exposition d'objets faits à la main au Centre culturel franco-manitobain



Photo tirée de l'album de famille Pascal Breland. Noter les tissus écossais sans doute achetés aux comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. (Gracieuseté des Archives provinciales du Manitoba)

Pour marquer le Festival du Voyageur, le Centre culturel franco-manitobain, en collaboration avec la Société historique de Saint-Boniface, présente une exposition consacrée à l'artisanat traditionnel du Manitoba français.

Intitulée "Objets faits à la main du Manitoba français", l'exposition englobe tous les aspects de la vie traditionnelle. Le visiteur peut voir et admirer, outils, meubles, catalognes, jouets et de nombreux objets religieux dont une bannière de procession.

Des photographies d'architecture et de scènes quotidiennes complètent le tout. Les objets datant du dix-neuvième siècle à nos jours proviennent de tous les coins de la province et reflètent l'apport des Métis, des Canadiens et des Européens francophones à la vie française du Manitoba.

Rendez-vous donc du 11 février au 9 mars au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Les heures de visite sont de 9 à 20 heures.



Le Centre culturel franco-manitobain offre au public intéressé aux photographies de Raymond Gauthier présentement exposées au Centre les services de monsieur et madame John Bonin.



LES GAIS MANITOBAINS organisaient récemment un "dansethon" qui fut un succès. Voici trois petites bonnes femmes se reposant au cours de l'événement. Dans l'ordre habituel, Elaine Bohémier, Paulette Landry, Pauline Cyr.

"Les Intrépides" et le Festival du Voyageur









Ces photographies ont été prises samedi soir dernier, lors du lancement du microsillon de la chorale "Les Intrépides". Dans l'ordre habituel: Mme Gérard Prenovault, M. Gérard Prenovault (le Voyageur), Mme Hélène Martin, M. Marcien Ferland (directeur de la chorale), Mme Marie-Thérèse Boissonneault (présidente de la chorale). M. Guy Savoie (président du Festival du Voyageur) devant les membres de la chorale et l'heureuse gagnante du disque "lancé", Soeur Estelle Joyal, s.n.j.m.



LES INTRÉPIDES lancent leur premier disque

Samedi et dimanche soir passés, il y eut dégustation de vins et fromages à l'occasion du lancement du premier microsillon de la chorale "Les Intrépides" dirigée par M. Marcien Ferland.

Au cours de la soirée, la chorale nous a brillamment interprété quelques chansons folkloriques extraites de ce tout nouveau microsillon.

Des gens de tous les milieux francophones sont venus, nombreux, entendre nos belles chansons canadiennes-françaises d'autrefois et, bien sûr, goûter les bons vins, pâtés et fromages dans une ambiance de gaieté.

Nous souhaitons longue vie à la chorale "Les Intrépides" et bon succès dans la vente de ce premier microsillon.

Danielle PIGEON

□







L'Acadie, terre où "la misère et le plaisir se mélangent et se partagent le temps", dit Edith Butler qui chante bien les gens de là-bas qui se battent pour demeurer ce qu'ils sont. Edith Butler chantera au Centre culturel franco-manitobain les 15, 16 et 17 février.



Edith Butler et Robert Paquette seront en vedette au Centre Culturel franco-manitobain au cours d'un spectacle présenté en la salle Pauline-Boutal les 15, 16 et 17 février à 20h30.

Edith Butler est née à Paquetville au Nouveau-Brunswick en 1942, en pleine terre d'Acadie où, dit-elle, "la misère et le plaisir se mélangent et se partagent le temps". Très attachée et très sensibilisée aux problèmes de son milieu, Edith Butler croit être représentative d'une multitude de gens qui ont dû quitter leur pays. Elle est donc authentiquement acadienne, mais elle tend à l'universel. Elle chante l'Acadie, et ce faisant elle chante les gens qui se battent pour rester ce qu'ils sont. Elle chante donc aussi un peu les Franco-Manitobains.

Robert Paquette est aussi un chanteur "minoritaire", un Franco-Ontarien dont l'étoile monte au firmament de la chanson française. Originaire de Sudbury, Robert Paquette n'est pas un inconnu à Saint-Boniface. Il a déjà séduit tout le monde lors de son passage au Club La Verendrye l'automne dernier. "Sa musique a quelque chose d'enchanteur", disait de lui un journaliste de Montréal Matin à l'occasion de la sortie de son premier disque en mars 74. "Après trois accords de guitare, on est embarqué pour le plus beau voyage. Les notes glissent avec douceur, en harmonie avec les textes pleins de vérité, de chaleur humaine, de bonté, enfin de toutes les belles choses naturelles de la vie."

Edith Butler et Robert Paquette, un spectacle à ne pas manquer. Billets en vente aux guichets du Centre Culturel.





Informations agricoles

Louis Molin

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO

Flancs de porcs en août 1976 :	63$10 moins	4$10
Porcs sur pied en août 1976 :	41$35 moins	1$40
Boeufs sur pied en août 1976 :	42$55 plus	0$45

BAISSE DE LA CONSOMMATION DU PAIN

Le pain, élément de base de la nourriture encore au siècle dernier, est de moins en moins consommé. Une étude de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (O.N.I.C.) indique que la consommation journalière moyenne de pain par habitant en France en 1958 a été de 282 g, 186 g en 1973, et 182 g en 1974. La consommation actuelle est égale à un peu plus d'un tiers de ce qu'elle était en 1900, date à laquelle chaque habitant consommait 450 g de pain par jour.

On utilise donc, chaque année, de moins en moins de farine pour la fabrication du pain, et la fabrication des autres denrées pour la consommation humaine à base de blé commence aussi à diminuer.

Les nombreux produits moins riches en calories mis sur le marché et l'abondance des viandes, des fromages et des légumes ont relégué le pain au deuxième plan quand il était avant un aliment de base.

Cette transformation des habitudes des pays développés et l'insuffisance financière des pays en voie de développement feront encore augmenter cette diminution de consommation de pain.

La demande pour le blé dur canadien ira pourtant en augmentant. En 1973-1974, le Canada a exporté 1.26 million de tonnes de blé dur, soit 42% du commerce mondial de cette denrée. Seize pays furent ses clients, principalement l'Algérie, l'Italie et l'Allemagne.

Au Canada, la consommation annuelle par habitant des produits à base de pâte s'élève à neuf livres tandis qu'elle est de 69 lb en Grèce et 63 lb en Italie.

La proportion de blé dur utilisée dans la préparation des pâtes diffère souvent d'un pays à l'autre. Elle est presque de 100% dans la plupart des pays membres de la CEE, ainsi qu'au Portugal, en Suisse et au Canada. Elle diminue aux Etats-Unis, 90%, en Grande-Bretagne, 75% et au Japon, 30%. La France et l'Italie ont adopté une loi prescrivant que les pâtes doivent être composées uniquement de blé dur.

Deux spécialistes des céréales au ministère de l'Agriculture du Canada prévoient un marché sans cesse accru pour notre blé dur. Ils soulignent que les producteurs devront être prêts à modifier leurs superficies en culture d'année en année pour répondre aux changements de la demande.

Selon les économistes de la Division des marchés d'Agriculture Canada, les céréaliculteurs canadiens devront s'organiser pour répondre à une demande à l'exportation d'environ 1.63 million de tonnes ce qui exigera près de 3.5 millions d'acres en culture.

La qualité est de première importance. Les économistes affirment que la possibilité d'expansion de notre commerce repose sur la capacité du Canada à répondre à la demande européenne de blé dur en ce qui concerne sa couleur, sa cuisson et sa teneur en protéines.

□ □

LE "DES" SERA-T-IL BANNI?

Selon l'agence Reuter, le gouvernement américain a fait un pas de plus pour bannir l'emploi de l'hormone synthétique DES employée comme stimulant de croissance du bétail, s'appuyant sur le fait qu'elle puisse causer le cancer chez la femme.

L'administration des aliments et des drogues aux Etats-Unis a déclaré que les manufacturiers avaient jusqu'au 12 février pour demander une audience publique face à la décision de l'administration de désapprouver cette drogue, faute de quoi un interdit sera émis immédiatement.

Le DES (Diethylstilbestrol) est un estrogène synthétique employé pour stimuler la croissance des bovins et des ovins. Selon le F.D.A., au cours de nouveaux tests, des résidus de DES auraient été trouvés dans le foie de bêtes ayant été soumises à cette drogue.

Ayant été employé à l'origine pour combattre l'avortement spontané chez la femme, le DES fut interdit pour les humains après que l'on eut découvert qu'il causait le cancer vaginal chez la fille de celle qui avait subi ce traitement.

En 1972 le F.D.A. avait essayé d'interdire l'usage du DES; cette décision était révoquée par la cour qui déclarait alors que les manufacturiers avaient le droit de tenir des audiences publiques en bonne et due forme avant d'accepter l'interdit. De plus, selon les lois existantes aux Etats-Unis, il faut d'abord prouver que ces traces du produit en cause sont présentes, dans ce cas, sur les viandes comestibles mises sur le marché, avant de pouvoir émettre un interdit.

Aujourd'hui, l'administration des aliments et des drogues, en plus de proposer d'interdire le DES définitivement, révoque l'ancienne méthode officielle de détection. Les anciennes méthodes sont dépassées et inadéquates; en employant les nouvelles méthodes de vérification, le ministère américain de l'agriculture a trouvé des traces de DES sur 36 bêtes parmi les 4,371 examinées. De ces 36 cas, un seulement était à un niveau de concentration suffisante pour être révélé par l'ancienne méthode d'examen.

□ □ □

LA REVUE DES MARCHÉS À TORONTO

Les prix des boeufs engraissés subissaient des fortes baisses allant jusqu'à 3$ et plus du 100 lb. Les prix des taures subissaient aussi des baisses de 2$ à 3$ du 100 lb. Les prix des vaches de catégories D 1-2 fléchissaient d'un dollar du 100 lb, les vaches de catégorie D-4 demeuraient à prix stationnaires.

Les prix des veaux légers de choix et des bons veaux de boucherie étaient à peine stables, ceux des veaux lourds de boucherie baissaient de 3$ et plus du 100 lb. Les prix des porcs en hausse à l'ouverture, clôturaient à la baisse.

LES PRIX CLÔTURAIENT

Boeufs cat. A 1-2, 40$ à 42$, ventes à 44$50.

Taures cat. A 1-2, 38$ à 40$, ventes à 40$50.

Vaches cat. D 1-2, 24$ à 26$, ventes à 27$.

Taureaux Bons, 28$ à 30$.

Les prix des porcs variaient de 70$95 à 75$55, clôturant jeudi à 71$.

À WINNIPEG CETTE SEMAINE

Les prix des animaux de boucherie fluctuaient de 1$ plus cher à 3$50 en baisse.

A l'ouverture, la demande était faible pour les boeufs provenant des parcs d'engraissement et leurs prix ont baissé; la demande ne s'étant pas améliorée, les prix clôturaient 3$ en baisse. Ce déclin a suivi la tendance aux Etats-Unis où les prix des boeufs engraissés baissaient de 2$00 à 2$50. Les prix des taures ont subi la même tendance, leurs prix clôturant 3$50 plus bas que la semaine précédente.

Cette semaine, les vaches de boucherie étaient exportées aux Etats-Unis et nous importions des taures et des boeufs engraissés. Les vaches étaient donc en demande et leurs prix montaient de 1$ du 100 lb. Les prix des taureaux demeuraient fermes et les quelques veaux de boucherie sur le marché se sont vendus à des prix en hausse de 2$ et plus. Les prix des porcs variaient de 69$53 à 67$34, prix de clôture vendredi.

REÇU CETTE SEMAINE

	1976	1975
Animaux de boucherie :	4,450	3,525
Veaux :	250	225
Porcs :	9,200	13,400
Moutons et agneaux :	50	100
Animaux de boucherie exportés :	365	

Les animaux pour l'engraissement et l'élevage ont été répartis comme suit: 690 au Manitoba, 640 en Ontario, 30 en Saskatchewan, et 70 à l'exportation.





Le ministre des Affaires des Consommateurs, l'honorable Ian Turnbull, vient d'annoncer la nomination de Maurice-E. Therrien (à gauche sur la photo) au poste de Directeur du Manitoba Consumers' Bureau. Monsieur Therrien apporte à ses nouvelles fonctions l'expérience de nombreuses années dans le domaine du crédit. C'est monsieur Denis Robidoux (à droite) aussi spécialiste du crédit, qui succède à monsieur Therrien comme directeur adjoint du Bureau. Ces nominations complètent la réorganisation de la Division des Affaires des Consommateurs, au ministère des Consommateurs, Corporations et Services internes dont le sous-ministre est monsieur John Mason.

PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

COUP D'OEIL

SEMAINE DU 7 AU 13 FÉVRIER



Gerry et Ziz "Au naturel"
[voir page 2]

FOREST
160 Marion



9:00 a.m. - 6:00 p.m.

↓

"OÙ QUÉRIR VOS PLAQUES"

FRIENDLY 76

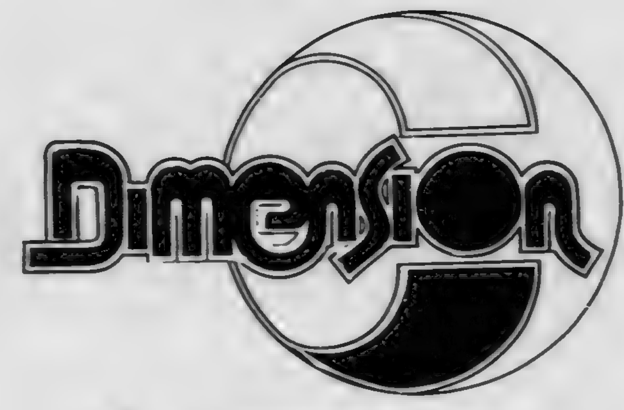
FOR-160

MANITOBA



Georges

233-4955 **247-8434**



ÉMISSION 5

jeudi le 12 février à 19h00

- de la chanson avec — Cheryl De Cruyenaere et Denise Legal
- sports — de la plongée sous-marine
- commentaire — Guy Ferraton
- en spécial — Les Blés au vent
- interview avec — Suzanne Gauthier
- danse — chorégraphie Yvonne St-Pierre

GERRY ET ZIZ "AU NATUREL"

LE MARDI 10 FÉVRIER À 19h30

Le mardi 10 février à 19h30, soit immédiatement après MANITOBA 76, CBWFT vous présentera en reprise, GERRY ET ZIZ "AU NATUREL", une émission musicale mettant en vedette Gérald Paquin, Gérard Jean et leur invitée Annette DeRocquigny. C'est dans un décor très simple, celui de leur appartement, et dans un style très 'au naturel' qu'ils se présentent et nous offrent quelques-unes de leurs meilleures chansons. Au cours de l'émission, ils interpréteront "Verbe infinitif", "Manifesto", "Notre amour", "Viens jouer avec moi", "Monsieur le juge", "Juste pour dire", "Frère" et "Quand il y aura". Annette chantera "Il ne me faut pas". Cette émission a été réalisée à Winnipeg par André Paradis.

Coup d'oeil radio
CKSB 1050

Quelques émissions... en bref.

Dimanche, 8 février, 10h:
Entretiens. ***Le stress, la nature et la société.***

Lors d'une précédente émission d'**Entretiens** le Dr Hans Selye, directeur de l'Institut expérimental de Médecine et de Chirurgie de l'Université de Montréal, nous a parlé de ses travaux et de ses publications sur le stress. Cette fois, il vient répondre aux questions de Wilfrid Lemoyne concernant sa vocation, ses idées et l'orientation que prennent actuellement ses recherches.

Selon le Dr Selye toute découverte procède, comme dans les arts, de l'intuition, du subconscient. Quoi qu'il en soit, le Dr Selye, qui s'intéresse toujours plus à l'avenir qu'au passé, après avoir synthétisé le travail de ses 40 années de recherche dans un livre intitulé *Stress sans détresse*, veut s'orienter désormais dans une autre direction, et, là encore, c'est l'intuition qui le mène. Il se dit assuré que les lois de la nature qui entrent en jeu quand un homme est stable et heureux doivent jouer également au niveau de la société. Et il voudrait guérir cette dernière de ce qu'on appelle le mal du siècle. Contrairement aux lois civiles, religieuses, sociales, etc., la nature n'est jamais prescriptive. Suivre ces lois naturelles serait donc le meilleur moyen de guérir nos maux sociaux.

Tout, chez l'homme, affirme le Dr Selye, doit être orienté dans un sens constructif plutôt que destructif. Il ne s'agit pas d'aimer son prochain sur commande mais de dire: "Mérite l'amour de ton prochain." Il y a là toute la différence du monde. L'humanité doit viser à l'égoïsme altruiste qui, contrairement à ce qu'on peut penser, est loin d'être paradoxal.

Nous signalons à nos auditeurs que le texte de cette émission est actuellement disponible. Il suffit d'en faire la demande *écrite* au:

Service des transcriptions et dérivés de la radio.
Radio-Canada
C.P. 6000
Montréal, P.Q. H3C 3A8

*

Dimanche, 8 février, 15h:
Horizons.
Rainer Maria Rilke.

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance du grand poète lyrique autrichien Rainer Maria Rilke, **Horizons** présente un essai radiophonique de Fernand Pouey intitulé *Un aventurier de l'âme.*

"Rainer Maria Rilke, écrit Fernand Pouey, est de ces hommes qui, jusque dans les tempêtes de l'existence restent, selon l'expression du philosophe 'immuablement centrés', jamais distraits de l'essentiel. Pour répondre à leur vocation, ils se veulent sans entraves, libres dans leurs mouvements, seuls... Cette solitude est la condition de l'irésistible élan du héros, de l'artiste ou du saint, que rien ne peut détourner du but à atteindre: grand dessein politique ou social, oeuvre d'art, approche de l'absolu."

Tout au long de cette émouvante émission, Fernand Pouey nous démontrera, à travers la vie et les oeuvres de Rilke, comment cet homme de contrastes ressentait pour tout ce qui vit une extrême tendresse.

*

Mardi, 10 février, 20h:
Documents.
Freud à Paris.

C'est un personnage aux dimensions presque mythiques qu'ont créé les journaux et les magazines français avec le célèbre psychanalyste *Jacques Lacan* qui occupe actuellement l'avant-scène intellectuelle à Paris. L'enseignement de ce "freudien" est plus ou moins déconcertant parce qu'il refuse tout système et qu'il insiste sur le fait que la pensée de Freud est la plus perpétuellement ouverte à la révision.

Que ce soit dans ses cours, ses conférences ou ses écrits, Jacques Lacan, le maître de ce qu'on appelle l'école freudienne de Paris, lutte contre le freudisme institutionnalisé à l'américaine. C'est contre les préjugés réducteurs de la pensée freudienne que, depuis 25 ans, l'enseignement de Jacques Lacan s'est élevé. Il combat sans cesse les falsifications d'oeuvres comme celles de Karen Horney, Eric Fromm ou Masserman.

*

Mercredi, 11 février, 21h30:
La feuillaison. ***La poursuite de* Naim Kattan.**

Simone et Denise sont toutes les deux éprises de Paul et chacune est persuadée être la seule à compter pour Paul... Quatre ans plus tard, elles se rencontrent par hasard et s'apprennent mutuellement qu'il n'y a pas plus insignifiant et plus ennuyeux que ce Paul qu'elles ont d'ailleurs laissé toutes les deux. Elles découvrent aussi, à leur stupéfaction, que leur grand amour du moment, cet être si beau, si intelligent et si extraordinaire qu'elles aiment chacune à la folie... s'appelle Daniel et que c'est... le même homme.

*

Vendredi, 13 février, 20h:
Premières: ***Le Sablier*** **de Conrad Bureau.**

Avec ce texte radiophonique Conrad Bureau nous convie à vivre le drame pathétique du créateur aux prises avec à la fois les exigences de l'inspiration et ses devoirs de mari et de père. Sa femme doit communiquer avec lui par l'entremise du magnétophone, en vacances, il continue d'écrire, malgré sa promesse. A la fin, il doit admettre que ses personnages le possèdent. Il prépare une surprise à sa femme mais ne se rend pas compte qu'il s'en prépare une à lui-même...

Au revoir...	**à Simon Boivin qui nous a servi de belles matinées...**
Au revoir...	**à Louise Cloutier qui nous a fait de beaux dimanches, et qui ne nous abandonne pas complètement en passant aux services des nouvelles.**
Bienvenue...	**à Claude Dorge qui anime le matin à compter de 9h.**

Ciné-club
dimanche 8, 23h00

«La Famille»

Cette semaine, dans le cadre de **Ciné-club**, Radio-Canada a choisi un film africain. Le cinéma d'Afrique noire est encore jeune, mais il livre déjà quelques oeuvres valables (cf.: *Touki-Bouki*, **Ciné-club** du 4 janvier).

Cette semaine, *La Famille* s'inscrit dans cette lignee. C'est un film de la Côte d'Ivoire realisé par Henri Duparc en 1973.

En quelques lignes, *La Famille* est une comedie de moeurs au cours de laquelle un architecte se voit pris avec un probleme délicat. Il occupe un poste de haut fonctionnaire en Côte d'Ivoire et reussit tres bien. Un jour, il retourne dans son village natal et excite la convoitise de ses parents et amis. Frappe par sa reussite, un cousin lui rend visite et lui confie ses deux fils pour qu'il veille a leur education. Sa soeur fait de même et lui laisse ses trois enfants, dont une fille malade.

L'intérêt de ce film africain reside surtout dans le sujet. Peu exploite jusqu'a maintenant, cet aspect de la famille se revele charmant. La critique des moeurs s'y fait avec bonhomie et humour. On sent que le realisateur et les comediens se sont amuses.

Un autre aspect fort interessant de *La Famille* est la dialectique tradition evolution. Duparc illustre tres bien le clivage etabli entre les traditions ancestrales et un certain modernisme a l'europeenne, une des caracteristiques de la societe ivoirienne impregnée de la culture française.

Enfin, du cote interpretation, les comédiens de *La Famille* ont fourni une performance intéressante. Même s'ils n'ont pas toujours toute l'aisance desiree, leur jeu ne manque pas de saveur à l'occasion.

A voir, pour connaitre un peu plus le jeune cinéma africain. *La Famille* sera présentée le **8** fevrier à 23 heures, dans le cadre de **Ciné-club**.

Cinéma canadien
mercredi, 11, 23h00

«La Corde au cou»

Cette semaine, le **Cinéma canadien** mettra à l'affiche *La Corde au cou* de Pierre Patry. *La Corde au cou*, d'après un roman de Claude Jasmin, réunit Guy Godin, Andrée Lachapelle et Roland d'Amour.

Dans ce long metrage, Guy Godin est le personnage central. Il incarne Leo Longpre, un personnage désequilibre au sein de la societé de l'epoque.

Il tue sa maitresse qui l'a trompe avec un financier. Puis, il s'enfuit vers le Nord dans l'espoir de rejoindre la maison d'un fermier nomme Ubald, le seul homme a lui avoir manifeste quelque sympathie dans le passe. De là, il y aura peut-être moyen d'echapper a la police. Au long de sa fuite, Leo se rememore les etapes de sa triste vie. Il recoit l'aide de diverses personnes et parvient enfin chez Ubald. Mais celui-ci le dénonce, et Longpre, après l'avoir tue, soutient le siege des policiers.

En realisant *La Corde au cou*, Pierre Patry a donne au cinema quebecois de l'epoque (1965) un long metrage de qualite qui fait bonne figure dans l'ensemble des films de ces annees.

Son film suit de tres pres le roman de Jasmin, la construction même du recit permettant d'ailleurs une adaptation cinematographique interessante. Patry execute certains retours en arriere avec originalité, et traduit bien l'inquietude de son heros a l'aide d'un decoupage varié et d'un montage nerveux.

Enfin, il sera intéressant de voir évoluer Guy Godin, Andrée Lachapelle et Roland D'Amour en 1965, c'est-à-dire il y a dix ans.

A voir le mercredi 11 fevrier a 23 heures, dans le cadre du **Cinéma canadien**.

CBWFT présente

GÉNIES EN HERBE

L'enregistrement des émissions de GÉNIES EN HERBE 1976 aura lieu à l'école Archwood, 800, rue Archibald, à Saint-Boniface, les 12, 13, 14 et 15 février prochain. Neuf écoles de la province prendront part à cette élimination qui déterminera deux finalistes (séries A et B). La grande finale au cours de laquelle s'affronteront ces deux finalistes sera diffusée sur le réseau complet de Radio-Canada. Les équipes participantes sont Lorette, La Broquerie, Saint-Claude, Saint-Pierre, Sainte-Anne, Collège de Saint-Boniface (2 équipes), Louis-Riel, Petit Séminaire et Saint-Jean-Baptiste.

TOUS CEUX QUI VEULENT ASSISTER AUX ENREGISTREMENTS N'AURONT QU'À SE RENDRE AU GYMNASE DE L'ÉCOLE ARCHWOOD AUX HEURES INDIQUÉES CI-DESSOUS.

Voici donc l'horaire des enregistrements:

JEUDI 12 FÉVRIER: (Série A)

émission no 1 Lorette vs La Broquerie 15h00
émission no 2 Saint-Claude vs Saint-Pierre 16h30
émission no 3 Sainte-Anne vs une des équipes précédentes 19h30

VENDREDI 13 FÉVRIER (Série A)

Un système de pointage déterminera lesquelles de ces équipes se rencontreront ce vendredi. Voici cependant les heures des matches:

émission no 4 .... 10h00
émission no 5 .... 11h30
émission no 6 .... 14h30
émission no 7 (finale A) 16h00

SAMEDI 14 FEVRIER (Série B)

émission no 8 Collège 1 vs Louis-Riel 10h00
émission no 9 Collège 2 vs Petit Séminaire 11h30
émission no 10 Saint-Jean-Baptiste vs une des équipes précédentes 14h30
émission no 11 Equipes perdantes de 8 et 9 .... 16h00

DIMANCHE 15 FÉVRIER (Série B)

le même système de pointage déterminera les équipes d'aujourd'hui:

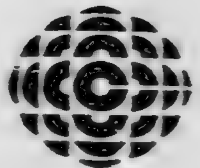
émission no 12 .... 10h00
émission no 13 .... 11h30
émission no 14 (finale de B) 14h30
émission no 15 (grande finale: gagnants de A vs gagnants de B) 16h00

TOUS LES GENS INTERESSÉS À SUIVRE L'ENREGISTREMENT DES ÉMISSIONS SONT LES BIENVENUS. RENDEZ-VOUS À L'ÉCOLE ARCHWOOD AUX HEURES INDIQUÉES CI-DESSUS.

COUP D'OEIL

SUR LA SEMAINE À CBWFT

semaine du 7 février au 13 février 1976



SAMEDI
7 février

9 00 SESAME
9 30 ROQUET BELLES OREILLES
10 00 LES ESPIÈGLES RIENT
10 30 MONSIEUR ROSÉE
11:00 GASPARD ET LES FANTOMES
11 30 GENIES EN HERBE
12 00 HEROS DU SAMEDI
13 00 SPORTHEQUE
14 00 FEMME D'AUJOURD'HUI
15 00 TECHNO-FLASH
15 30 CINEMA JEUNESSE
''A LA UNE''
''GUATEMALA''
17 00 BAGATELLE
18 00 DECLIC
18 30 TELEJOURNAL
18 40 NOUVELLES DU SPORT
18 50 POLITIQUE FEDERALE
19 00 LA SOIREE DU HOCKEY
Bruins de Boston vs Maple Leafs de Toronto
21 30 LISE LIB
22 30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 CINEMA
Sissi face à son destin. Drame historique realisé par Ernst Marischka, avec Romy Schneider, Karlheinz Boehm, Magda Schneider et Josef Meinrad. Apres un sejour en Hongrie ou elle a charme quelques rebelles, la jeune impératrice Elisabeth d'Autriche dite Sissi rentre à Vienne aupres de son mari. Elle a cependant contracté une maladie de poitrine qui exige un traitement dans des pays au climat plus doux (Aut. 57)

DIMANCHE
8 février

9 00 SESAME
9 30 LES CONTES DE LA RIVE
9 45 L'EVANGILE EN PAPIER
10 00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11.00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12 00 SEMAINE VERTE
13 00 D'HIER À DEMAIN
14 00 UNIVERS DES SPORTS
15 30 HEURE DES QUILLES
16 30 LE FRANCOPHONISSIME
17 00 SECOND REGARD
18 00 LA QUESTION
18 30 LE TELEJOURNAL
18 40 NOUVELLES DU SPORT
18 50 CHRONIQUE DE FRANCE
19:00 LA PETITE PATRIE
19h30 LES BEAUX DIMANCHES
Balalaika.
20h30 LES BEAUX DIMANCHES
Octobre. Dramatique de Marcel Dubé mettant en vedette Monique Miller, Jean Leclerc, [illegible] et Andrée Saint-Laurent. Il s'agit du roman d'un jeune homme et d'une femme mariée qui se sont aimés, que le mensonge a éloignés l'un de l'autre et qui, s'étant retrouvés, prêts à s'aimer encore, sont brutalement separes par la mort d'une jeune fille. Real : Paul Blouin
21h30 LES BEAUX DIMANCHES
Paul Gauguin. 5e de 7: Pissaro, qui expose au Palais, n'apprecie guere que les synthetistes se reclament du symbolisme et de l'impressionnisme. Deçu de son attitude, Gauguin retourne à Pont-Aven. Il purifie de plus en plus son style et n'est pas insensible au symbolisme naissant. Il est cependant tourmente par le souvenir de Van Gogh et deçu de l'indifférence totale de Mette. Il liquide ses oeuvres a rabais et vogue vers la terre de ses reves: Tahiti.
22h30 TÉLÉJOURNAL
22h45 SPORTS-DIMANCHE
23h00 CINÉ-CLUB
Abusuan ou La Famille. Comédie de moeurs realisée par Henri Duparc, avec Jean-Baptiste Tiemele, Natur Koly, Léonard Grogehut, Moro Bitty, Anne Kacou et Bamba Vessou. Un architecte de Côte d'Ivoire occupe un poste de haut fonctionnaire. Un jour, il retourne dans son village natal pour la première fois depuis quinze ans. Frappé par sa réussite, un cousin vient lui rendre visite par la suite a Abidjan et lui confie ses deux fils pour qu'il veille à leur éducation. La soeur de l'architecte fait de même par apres et lui laisse ses trois enfants, dont une fille malade (Ivoirien 73)

LUNDI
9 février

9 15 LES ORALIENS
9.30 100 TOURS DE CENTOUR
9 45 EN MOUVEMENT
10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10 15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 NOELLE AUX QUATRE VENTS
12:00 AVENTURES DE M MAGOO
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''LA LIBERTE SURVEILLEE''. Drame sentimental avec Marina Vlady et Robert Hossein
16:00 BOBINO
16 30 FANFRELUCHE
17 00 COSMOS 1999
18 00 CE SOIR
18 30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 QUELLE FAMILLE
19 30 JO MAGAZINE OLYMPIQUE
20 00 Y A PAS DE PROBLEME
20 30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE-SELECTION
''LE CHANT DU CYGNE'' Drame avec James Caan et Billy Dee Williams
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORT
23 00 JALNA avec Kate Reid et Paul Harding (10e de 13)
24 00 BRIGADE DES MALEFICES. Série policière avec Léo Campion
(1)

MARDI
10 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LES CHIBOUKIS
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 LA MANGEAILLE "LES POMMES"
12:00 ENFANTS DE L'ARCHIPEL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA "LES ENQUIQUINEURS" Comédie avec Francis Blanche
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 DANIEL BOONE
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 MANITOBA '76
19:30 GERRY ET ZIZ Emission musicale avec Gérald Paquin et Gérard Jean
20:00 LA P'TITE SEMAINE
20:30 VEDETTE EN DIRECT
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 RENCONTRES N. Bammate
23:30 PROPOS ET CONFIDENCES "Paul Dupuis" (dernière)
24:00 **À LA RECHERCHE DU NIL**
«Conquête et mort». Livingstone mort, Stanley se considère comme son heritier spirituel et poursuit avec acharnement sa mission d'explorateur et n'a de cesse qu'il n'ait perce le mystere Il fait part de ses découvertes à Richard Burton, virtuellement exilé a Trieste ou même dans la mort il sera trahi **(dernière).**

MERCREDI
11 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 RINALDO RINALDINI
12:00 FRANCIS CHEZ LES FAUVES
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA "LE MASQUE DE FER" Aventures avec Jean Marais et Claudine Auger
16:00 BOBINO
16:30 LA FRICASSE
17:00 UN MONDE EN SURSIS
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 DESTINATION MONDE
19:30 CONSOMMATEURS AVERTIS
20 00 CONVERSATION
20 30 UKALIK. Dessins animés
21:00 JEAN-LUC INFIRME MOTEUR
21:30 FEMME D'AUJOURD'HUI. "CHEZ LES ASHINI"
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA CANADIEN
La Corde au cou. Drame psychologique realisé par Pierre Patry, avec Guy Godin, Andrée Lachapelle et Roland d'Amour, d'apres le roman de Claude Jasmin. Un homme vient de tuer sa maitresse qui l'a trompé avec un financier. Il s'enfuit vers le Nord dans l'espoir de rejoindre la maison d'un fermier, le seul homme à lui avoir manifesté quelque sympathie dans le passé (Can. 65)

JEUDI
12 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10 30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11 30 CHEZ PAULINE
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14 30 CINÉMA
Il habita parmi nous. Documentaire religieux realisé par Jacques Lefel. La vie de Notre-Seigneur-Jésus-Christ sur des images de la Palestine (Fr. 53)
16 00 BOBINO
16 30 LE GUTENBERG
17 00 LASSIE
17:30 LE MONDE EN LIBERTE
18 00 CE SOIR
18 30 CE SOIR AU MANITOBA
19 00 DIMENSION J Magazine jeunesse réalisé à Winnipeg (5e)
19:30 TRAVAIL A LA CHAINE
20:00 LES GRANDS FILMS "HISTOIRE D'UNE FEMME". Drame sentimental avec Bibi Anderson et Robert Stack
22.00 LA SAGOUINE
22 30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA
Femmes d'un été. Comédie de moeurs réalisée par Gianni Franciolini, avec Michèle Morgan, Dany Carrell et Marcello Mastroianni. Sur une plage de la Riviera italienne, quatre intrigues s'entrecroisent: une femme mûre s'eprend d'un jeune gigolo un homme menacé de faillite pousse sa femme à séduire un financier; un impresario veut exploiter une cantatrice; un policier devient amoureux d'une voleuse (Fr.-it. 58)

VENDREDI
13 février

9:15 PEPINOT
9:30 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 CLAK
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10 30 REPORTERS DE L'AVENTURE"
11 00 RECETTES DE JULIETTE
11.30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
12 00 MINI FEE
12.30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA "WILLARD". Drame d'horreur avec Bruce Davison
16 00 BOBINO
16 30 LA RIBOULDINGUE
17 00 DAKTARI
18 00 CE SOIR
18 30 CE SOIR AU MANITOBA
19 00 PIERRAFEU
19:30 MARCUS WELBY
20 30 HORS SERIE "SPLENDEURS ET MISERES DES COURTISANES" d'après Balzac (4e de 9)
21 30 SCIENCE RÉALITÉ
22:00 DOSSIERS
22.30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23 00 CINEMA
L'Homme à la Ferrari. Comedie satirique realisée par Dino Risi, avec Vittorio Gassman, Ann-Margret et Eleanor Parker Peu après être devenu grand-père pour la première fois, un industriel se laisse prendre aux avances d'une jeune fille dont son fils s'est épris. Surpris puis flatté par l'intérêt que lui porte celle-ci, il s'engage dans une liaison orageuse qu'il tente de cacher à sa femme (It. 67)

LES RÉGIONS

La Montagne

LE FESTIVAL

Les préparatifs du 13e Festival de Poésie et d'Art Dramatique de la Division Scolaire La Montagne vont bon train. Il aura lieu au gymnase de l'Institut Collégial de Saint-Claude, les 10, 11 et 12 février prochain.

Notons que notre festival fait partie des Festivals du Canada, et des "Associated Manitoba Festivals".

LE FINANCEMENT

Depuis la fondation du Festival de La Montagne, l'aspect financier constitue un des soucis de l'exécutif.

Pour rencontrer nos dépenses, nous exigeons une petite cotisation de chaque participant et/ou de chaque groupe, et un prix d'entrée des spectateurs à chaque session du Festival.

Nous imprimons annuellement un programme du festival, et nous le vendons aux écoles et à l'entrée de la salle où a lieu le Festival.

De plus, nous sommes encouragés dans nos efforts par la Société Radio-Canada, la Société Franco-Manitobaine, et le "Associated Manitoba Festivals", par des octrois généreux. La Division Scolaire pourvoit au transport des élèves au festival, et cela depuis l'inauguration de notre Festival.

Parmi les dépenses habituelles d'un festival, citons les salaires et dépenses des juges, le loyer de la salle, la papeterie, les timbres, appels téléphoniques, l'impression des programmes, la gravure des trophées.

Cette année, pour diminuer les dépenses, notre prospectus et nos programmes ont été imprimés à notre école secondaire.

Les trophées, attribués aux gagnants des diverses catégories, sont des marques d'encouragement de la part de toutes nos localités.

Si parfois, les calculs des reçus et des dépenses d'un festival vous rendent un peu confus, croyez-moi, le comité du festival et la trésorière éprouvent eux aussi de semblables sentiments. C'est bien permis. . . de nos jours!

L'ORGANISATION

Tout le travail préparatoire à nos festivals annuels, est entrepris avec la collaboration étroite et bénévole d'une douzaine de personnes (professeurs et parents), du village dans lequel a lieu le festival.

L'exécutif du 13e Festival de Poésie et d'Art Dramatique est de Haywood et de Saint-Claude.

La préparation éloignée consiste à tenir la réunion annuelle du festival en question, environ deux semaines après la clôture du dernier festival. A cette réunion, on nomme un nouvel exécutif qui s'occupe tout de suite, à retenir les services des juges et à louer une salle pour le festival de l'année suivante.

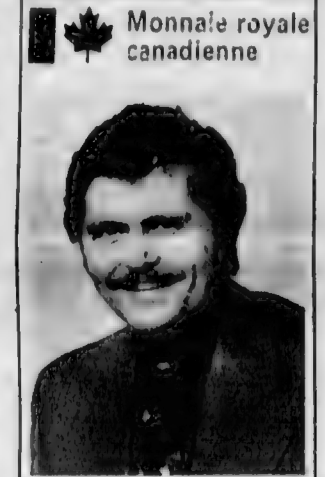
On se repose jusqu'à tôt en automne; c'est alors que le responsable du prospectus fait imprimer les règlements du festival (révisés annuellement), et la liste des différentes classes du festival. Ce prospectus est distribué dans toutes les écoles de la division.

Environ un mois avant la date du Festival, la responsable du programme reçoit et compile les formules d'entrée des participants. C'est à ce temps-ci, que l'exécutif se rencontre pour élaborer le programme détaillé des trois jours du festival.

Le responsable des trophées recueille et polit les trophées pour les nouveaux gagnants du festival prochain.

Durant le festival même, une douzaine de personnes se dévouent (avec plaisir), pour assurer le bon déroulement de l'horaire de chacune des sessions. Aussi, elles vendent les programmes, annoncent les participants, remplissent les certificats, et remettent par écrit pour chaque participant, les commentaires précieux du juge.

Lucille Bazin
publicitaire,
Festival 1975-76



Le directeur de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, annonce la nomination de M. Denis Cudahy au poste d'administrateur de la Monnaie royale canadienne à Winnipeg.

M. Cudahy a fait ses études d'ingénieur à l'Université de Toronto où il obtint en 1962 une maîtrise en ingénierie. En 1972, il obtenait une maîtrise en administration de l'Université McGill. M. Cudahy occupait le poste de gérant de l'usine de Candiac de la compagnie Industrial Grain Product, une division d'Ogilvie Flour Mills.

Transcona

À NOTER. — Les billets pour la soirée sociale de la Saint-Valentin, à Transcona, samedi le 14 février, sont au prix de $2.50 et non pas comme il fut annoncé dans la livraison de la semaine dernière de notre journal.

Lorette

Attention les mamans! Mini-Franco Fun de Lorette reprend ses activités le 11 février au presbytère ainsi que tous les mercredis après-midi de 1h à 3h.

Il y aura des cours de bricolage, de peinture et de chant pour les petits et pour leurs mamans.

S'il y a des mamans intéressées, communiquer avec Michèle au (878-3440) ou avec Jeannine au (878-2220).

Venez avec vos petits! Ils aimeront ça.

Simone Gauthier

VERS UNE SOCIÉTÉ COMMUNAUTAIRE

A Saint-Boniface, une nouvelle circule depuis quelque temps. Il paraît que des gens, francophones et anglophones, se réunissent pour étudier la possibilité d'ouvrir bientôt un magasin coopératif de style tout à fait nouveau. Oui, c'est vrai que des gens ont décidé de passer à l'action, mais non sans appréhension, car le projet est de taille et les sceptiques sont nombreux. En effet, pourquoi mettre de son temps, risquer de son argent, se déranger pour aller à des réunions, pourquoi tous ces efforts surtout quand on est si bien servi, et qu'il suffit d'un voyage à un grand magasin pour en sortir avec tout ce qu'il faut et bien davantage. Et ce n'est pas l'argent qui manque... quand même! Pourtant on voudrait bien continuer à récriminer contre les prix qui ne font plus de sens, contre les propriétaires anonymes de ces grands commerces qui sont pour la plupart des étrangers. Et puis, il y a encore ces montants astronomiques d'argent investis dans la publicité. De fait les statistiques indiquent qu'il en coûte annuellement $200.00 à une famille Canadienne pour faire les frais de cette publicité.

Qu'est-ce qui pourrait bien intéresser un chrétien dans un tel projet? Pourquoi les membres d'un Conseil de Pastorale, en l'occurrence ceux du groupe de travail "Développement Social" de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, trouvent-ils important de participer à une expérience qui, si elle réussit, pourrait bien se révéler comme une des plus innovatrices? Tout d'abord les enjeux sont plus importants qu'on pourrait le penser à première vue. D'accord, il y a une épargne à réaliser; le chiffre de 15% est avancé, et c'est un montant déjà appréciable. Mais si c'était uniquement pour sauver de l'argent, on pourrait se demander si cela en vaut la peine, et avec raison. Il s'agit d'une entreprise qui appartient à ses usagers, basée sur le besoin et non le profit. C'est déjà un rapatriement pour le moins significatif, au niveau de la responsabilité et de la dignité. Nous pourrons bien changer les choses, comme par exemple situer le magasin sur un terrain où il importe peu qu'il soit bien en vue, donc un terrain moins coûteux. Ce pourrait être un bâtiment modeste, et il n'y a aucune nécessité pour de grandes affiches illuminées et dispendieuses. Il n'y a évidemment aucune publicité, et nous pouvons faire l'éducation alimentaire des membres en nous prévalant de services déjà existants et qui nous sont offerts par les différents niveaux de gou-

(suite, page 18)


RAD. — Manteau corolle en renard bleu du Groënland aux emmanchures ajustées et au col roulé.
Jours de France

Lorette (suite)

vernements. On le voit, les possibilités ne manquent pas.

L'Eglise, par la voix de ses évêques a maintes fois rappelé aux chrétiens, en ces derniers temps, le devoir qu'ils ont de changer de style de vie. Je pense plus particulièrement aux messages de la Fête du travail, et j'en rappelle quelques titres au cas où nous les aurions oubliés sur nos étagères: **"Les inégalités sociales" — "Les nouveaux pouvoirs" — "Le développement du Nord Canadien"**. Il s'agit donc de passer à l'action, autrement ces textes auraient peu de valeur. Il y va de notre crédibilité de chrétien.

Louis Laurencelle

Saint-Eustache

UN BRIN D'HISTOIRE LOCALE

par Léon Ménard, c.s.v.

A Saint-Eustache, je sais que les gens se plaisent à rappeler la grandeur d'âme d'éducateurs, exemples vivants d'une charité joyeuse et constante. Si c'est à la maman que l'enfant doit ce qu'il devient plus tard, c'est à l'instituteur/trice que revient le rôle d'éveiller l'âme, rôle double, à l'éducateur canadien-français, celui d'éveiller le sentiment français et la pensée catholique. Certes, les temps ont changé. . . Commissaire d'écoles pendant 35 ans, il mentionne quelques-unes des vaillantes éducatrices avec qui il est entré en contact. Il signale avec éloge les SS. Marie Saint-Wilfrid, Saint-Marcel et Marie Saint-Eugène, religieuses de Notre-Dame des Missions. Soeur M. Saint-Wilfrid a reçu son obédience pour Saint-Eustache en 1914, la même année qu'il s'est marié. A Saint-Eustache, cette religieuse a enseigné de 1914 à 1930 et de 1940 à 1942. Jeune et ardente, elle s'est donnée tout entière à son travail et à l'organisation de sa classe. Son coeur, pour ainsi dire, n'a jamais quitté Saint-Eustache car elle fait encore partie du personnel du couvent. Soeur M. Saint-Marcel a enseigné aux tout-petits pendant 18 ans à Saint-Eustache. Quelle âme croyante! Elle savait communiquer la flamme de sa profonde piété. Soeur M. Saint-Eugène, de pieuse mémoire, a donné plusieurs années de sa vie à la paroisse. Tous les paroissiens les ont aimées en ce temps de leur enfance, mais la maturité a permis de découvrir encore plus leurs qualités d'institutrices et de formatrices en profondeur par la bonté et la compréhension. Notons que le titre de maîtresse d'école était un des plus respectés. Pour les prêtres et les religieuses, les pionniers avaient un profond respect. Ils les saluaient en enlevant leur coiffure. Si le prêtre portait le "bon Dieu" aux malades, ils ployaient même le genou à son passage.

NOS COMMERÇANTS

Les gens regrettent et se souviennent. Chez les Beaudin, de père en fils, ils se sont occupés du magasin général et du bureau de poste. M. Alfred Hamelin a été le premier propriétaire du "Red & White Store". Il y avait fait les transformations et les installations nécessaires pour l'adapter à l'usage. Ce magasin a été vendu d'abord à M. Philippe Perron, puis à M. Jules Rivard. Un incendie a complètement ravagé cet immeuble en 1967. Les gens des alentours ont combattu de leur mieux les flammes durant des heures afin d'épargner les bâtisses avoisinantes. Le vent et le manque d'eau n'ont pas aidé au contrôle du foyer de l'incendie.

Le magasin Marsolais n'existe plus non plus. Une grande peine accompagne toujours le départ des nôtres. Retournons au passé. Finies les longues parlottes après la messe du dimanche où l'on s'entretenait de tout et de rien, en prenant garde de salir le plancher fraîchement lavé et recouvert de cartons; fini pour les enfants l'achat d'un suçon à un cent et de paquets de gomme en pigeant une palette noire. De ces magasins, il ne reste que le magasin général, et, aussi le magasin de M. Robert Allard. Ces vendeurs de marchandises en gros ou en détail seraient-ils devenus riches? Nullement, car plusieurs personnes pourraient avouer que, plus souvent qu'à leur tour, ces marchands leur ont fait crédit. . . Dérangés à toute heure, ces marchands sympathiques ont servi la paroisse de leur mieux. N'étaient-ils pas bien souvent les dépanneurs? Ils étaient des personnes de chez nous et ils le resteront toujours. Nous remercions également MM. et Mmes Alfred Hamelin et Philippe Perron car ils ont été d'un service sans borne et d'un encouragement constant. Ils ont rendu des services incalculables.

(à suivre)

REMERCIEMENTS

Mme Yvonne Héry et ses enfants désirent remercier tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de M. Odilon Héry. Un merci spécial à l'abbé Dionne et aux porteurs. Merci aussi à Mme Adrienne Sul pour le succulent goûter servi à sa famille.





Lettres à LA LIBERTÉ (suite)

Le respect de la langue

Carman, Manitoba
ce 10 janvier 1976

Au secrétaire, CBWFT
poste de télévision
Au Club La Vérendrye
Saint-Boniface, Man

Messieurs,

A la suite des nombreuses mises au point d'un nombre de lecteurs de notre journal LA LIBERTÉ quant au manquement au bon goût en imprimant noms propres et phrases avec lettres minuscules etc. nous devons des remerciements bien mérités au rédacteur actuel car ces imperfections ont disparu.

Il nous faut maintenant, reprocher au Club La Vérendrye, (voir copie de leur annonce ci-incluse) qu'il manque certainement au bon goût et à la grammaire en écrivant au moins deux noms propres avec des lettres minuscules et l'entête de l'annonce aussi.

Le même manquement au bon goût et à la grammaire apparaît trop souvent, hélas, dans maints programmes de télévision en français. Mais de plus, le poste se permet de montrer, surtout tard les mercredis soir, des programmes très répréhensibles qui portent atteinte à la morale. Mercredi de cette semaine on en a montré un.

On parle d'intensifier chez nos gens, le bon parler français car un tel devoir s'impose tant de la part de nos hommes publics que de nos associations nationales.

Un dernier conseil au Club La Vérendrye et au poste de télévision CBWFT. Messieurs, il serait bon que vous relisiez l'éditorial de M. Jacques Le François paru dans le numéro du 7 janvier dans LA LIBERTÉ.

Je termine en vous disant que je suis certain d'exprimer l'opinion de la grande majorité des lecteurs de notre journal, LA LIBERTÉ, et des téléspectateurs du poste de télévision CBWFT.

Veuillez croire à mes sentiments distingués.

Henri E. Bruyère

Copie à M. Jacques Le François, LA LIBERTÉ.

M. Henri E. Bruyère
C.P. 765
Carman, MANITOBA

Cher M. Bruyère,

J'accuse réception de votre lettre du 10 janvier dernier. Dans la partie de votre lettre traitant de CBWFT, vous vous dites offusqué d'un "manquement au bon goût en imprimant noms propres et phrases avec lettres minuscules etc... de plus le poste se permet de montrer, surtout tard les mercredis soir, des programmes très répréhensibles qui portent atteinte à la morale."

D'abord, en ce qui a trait à l'utilisation de lettres minuscules, même si certains n'aiment pas cette forme il reste que la licence artistique rend ce style acceptable. Le fait est qu'on le voit utilisé très souvent. Je vous assure que personnellement il ne me plaît pas toujours, puisqu'il distrait parfois du but principal de l'émission.

Plusieurs sont portés à être d'accord avec vous concernant certains films à notre horaire, surtout les mercredis soir. Comme vous le savez sans doute, les longs métrages du mercredi soir font partie de notre série sur le cinéma canadien. Vous conviendrez, j'en suis certain, que Radio-Canada se doit de dévouer du temps d'antenne à nos productions canadiennes. D'autre part, il est évident que la qualité est inégale. Pourtant la série est représentative de l'industrie cinématographique au Canada et doit être appréciée en tant que telle. Je crois qu'il importe de considérer l'ensemble de la série de tenter d'y découvrir les talents de comédiens, de mise en scène et de progrès technique dans ce domaine artistique plutôt que de s'arrêter sur quelques scènes discutables. Je suis certain que de cette façon vous en obtiendrez beaucoup de satisfaction. L'industrie du film canadien s'est améliorée considérablement au cours des dix-vingt dernières années et elle mérite notre encouragement.

Ceci dit, il reste que j'apprécie vos commentaires, puisque nous en tenons compte et nous en avisons la direction du réseau, surtout lorsque les critiques ou les éloges sont nombreuses.

Vous remerciant de votre intérêt dans notre station, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. Paul Dumaine

PD mf
c.c. J.-J. Le François
La Liberté

L'ÉCOLE FRANÇAISE (suite)

français est "immersion totale". Malheureusement, ceci ne peut pas être accompli au Manitoba et l'augmentation minime en orientation au français résultant d'une école complètement française, ne vaut pas le prix en termes de séparation sociale et culturelle.

Sincèrement.

B. J. Ayotte, M.D.

Le Magistère de l'Eglise

Monsieur le Rédacteur,

Le groupe de parents mentionnés aimerait faire publier le texte ci-joint, qui est également adressé à d'autres organismes de publicité de même qu'à des personnalités de renom et à des parents.

La controverse au sujet de l'éducation sexuelle dans les écoles continue de battre la campagne.

Signalons entre autres les idées émises au cours d'une interview télévisée alors que certaines dames déclaraient ne rien comprendre à l'attitude des parents qui s'opposent à la réalisation de ce projet.

En premier lieu, ce qui importe n'est pas l'opinion personnelle de l'un ou l'autre individu. C'est une question de morale bien définie par Notre Mère la Sainte Eglise, et voici en quels termes PIE XI s'exprime dans son Encyclique: **DIVINI ILLIUS MAGISTRI**, sur l'Education Chrétienne de la Jeunesse.

ÉDUCATION SEXUELLE

"Il est un autre genre de naturalisme souverainement périlleux, qui, de nos temps, envahit le champ de l'éducation en cette matière extrêmement délicate qu'est la pureté des moeurs. Très répandue est l'erreur de ceux qui, avec des prétentions dangereuses et une manière choquante de s'exprimer, se font les promoteurs de ce qu'ils appellent *"l'éducation sexuelle"*. Ils se figurent faussement pouvoir prémunir la jeunesse contre les périls des sens, uniquement par des moyens naturels, tels que cette initiation téméraire et cette instruction préventive donnée à tous indistinctement, et même publiquement ou, ce qui est pire encore, cette manière d'exposer les jeunes gens, pour un temps, aux occasions , afin, dit-on, de les familiariser avec elles et de les endurcir contre leurs dangers.

La grande erreur, ici, est de ne pas vouloir admettre la fragilité native de la nature humaine, de faire abstraction de cette *"autre loi dont parle l'Apôtre, qui lutte contre la loi de l'esprit"* (43); de méconnaître les leçons de l'expérience montrant à l'évidence que, spécialement chez les jeunes gens, les fautes contre les bonnes moeurs sont moins un effet de l'ignorance intellectuelle que surtout de la faiblesse de la volonté, exposée aux occasions et privée des secours de la grâce.

Si, en matière aussi délicate, compte tenu de toutes les circonstances, une instruction individuelle devient nécessaire, en temps opportun, et de la part de qui a reçu de Dieu mission d'éducateur et grâce d'état, il reste encore à observer toutes les précautions que connaît si bien l'éducation chrétienne traditionnelle et que l'auteur Antoniano, déjà cité, développe suffisamment en ces termes:

"Telle et si grande est notre misère, notre inclination au péché, que souvent ces choses mêmes que l'on nous présente comme remède au péché deviennent occasion et exaltation à ce même péché. Il importe donc extrêmement qu'un père, digne de ce nom, qui a à traiter avec son fils de matière aussi dangereuse, se tienne pour bien averti de ne pas descendre dans le détail des choses et des modes variés dont sait user l'hy-

(suite, page 25)



Des élèves de l'école Provencher à l'honneur

Trois élèves de l'école Provencher viennent de recevoir chacun un chèque de **L'ABC des Industries canadiennes en éducation**, une publication destinée aux étudiants d'écoles élémentaires et secondaires. Ces chèques constituaient des prix remportés par ces élèves qui avaient participé à un concours de **L'ABC**. Ce sont Cynthia Kasper, Gina Chartier et Ginette Valmont. Ce concours, qui revient chaque année depuis 1955, a été institué pour donner l'occasion aux étudiants d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des industries et organismes gouvernementaux au Canada. Ce concours s'inscrit dans le cadre des sciences sociales. Plusieurs milliers d'étudiants prennent chaque année part à ce concours.

PECAREL. — Robe en daim beige boutonnée devant.

LE SÉMINAIRE

CONCOURS D'ARTISANAT

Cette année, le sous-comité d'artisanat a organisé un concours afin d'encourager la création d'objets d'artisanat. Ce concours consiste à donner une, deux ou trois oeuvres d'art au comité d'artisanat avant la mi-avril. Les élèves ont donc deux mois et demi pour fabriquer des oeuvres de leur choix. Ils peuvent travailler à la fabrication de leurs oeuvres durant la deuxième période d'étude car cette dernière est considérée comme une période d'enrichissement personnel.

Quand toutes les oeuvres auront été remises au comité d'artisanat, des juges viendront choisir trois oeuvres chez les juniors et trois oeuvres chez les seniors. Des prix seront ensuite attribués aux gagnants. Ceux qui le voudront pourront ensuite exposer leurs oeuvres à la dégustation de vins et fromages.

Le but de ce concours est d'inciter les élèves du Séminaire à mettre à profit leurs talents artistiques et créatifs."

Gilles Rondeau

GÉNIES EN HERBE

Grâce au comité de culture du Séminaire, nous avons eu cette année, une série explosive de "Génies en Herbe". Il y avait six équipes qui comprenaient tous les élèves de la 10e, 11e et 12e année. A chaque mercredi, il y avait deux équipes qui jouaient et, tranquillement, les équipes victorieuses s'approchaient des finales. Si une équipe perdait sa première partie, elle allait dans la série "B".

Rendue à la partie finale, l'équipe gagnante de la série "A" jouait contre l'équipe gagnante de la série "B". Naturellement, l'équipe des Javelin, gagnante de la série "A", et qui comprenait Richard Chartier, Louis Poiron, Roland Ayotte et moi-même a remporté la victoire. Mais il faut admettre que la plus grande partie des réponses venaient de Richard.

Personnellement, j'ai bien aimé cette série parce qu'elle m'a donné la chance d'apprendre beaucoup de choses et d'avoir du plaisir.

Robert Roy

Boni minimum d'intérêt garanti de 10% sur l'épargne véritable pour les personnes de 60 ans et plus

Le Plan Privilège d'Age n'en est pas à ses premières armes!

Déjà, en 1969, la Banque de Montréal était la première banque au Canada à offrir aux personnes âgées qui disposent de revenus fixes, un plan pour combattre les effets de l'inflation. Nous avons alors diminué nos frais d'administration pour les clients âgés de 65 ans et plus, en espérant que d'autres compagnies suivraient notre exemple, ce qui fut le cas.

Aujourd'hui, nous élargissons notre plan initial en portant l'âge d'admissibilité à 60 ans et en offrant de plus grands avantages encore. Notre Plan Privilège d'Age est absolument gratuit et ses avantages sont décrits ci-après:

Boni minimum garanti de 10%

La Banque de Montréal est la première à offrir un boni minimum **garanti** de 10% sur les intérêts des comptes d'épargne véritables, pour l'année bancaire se terminant le 31 octobre 1976.

Par exemple, si vos intérêts d'épargne s'élèvent à $200, avec le boni d'intérêt **garanti** de 10%, le total de vos intérêts se montera à $220.

Si toutefois les principaux concurrents décidaient de payer plus, votre boni de Plan Privilège d'Age serait, lui aussi, augmenté en conséquence.

Quoi qu'il arrive, votre boni garanti n'est jamais inférieur à 10%. Et les intérêts, jusqu'à concurrence de $1 000, sont entièrement exonérés d'impôts.



Trois privilèges gratuits . . .

Chèques: Le Plan Privilège d'Age vous permet de faire des chèques sans frais, sur votre compte de chèques ou votre compte d'épargne ordinaire.

Factures de services publics: sans frais à toute succursale de la Banque de Montréal.

Chèques de voyage: vous pouvez les acheter à toute succursale, sans payer de commission.

De plus: Le Plan Privilège d'Age vous donne droit à une réduction annuelle sur la location d'un coffre à la Banque de Montréal ou sur les frais de garde des valeurs.

Dépôts à terme qui rapportent un revenu mensuel

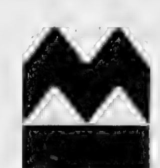
Si vous voulez toucher l'intérêt mensuel le plus élevé sur votre épargne, un Reçu mensuel de dépôt à revenu est un excellent placement. Le dépôt initial est de $5 000. Mais vous pouvez choisir le terme qui vous convient entre 2 mois et six ans. Vous toucherez tous les mois des intérêts sur votre dépôt. Nous créditerons votre compte ou, nous vous enverrons un chèque.

Votre carte

A titre de participant au Plan Privilège d'Age, vous recevrez une carte d'identité personnelle et pourrez bénéficier de tous les avantages du Plan, à toute succursale de la Banque de Montréal du Canada. Il vous suffit d'en faire la demande.

Passez donc à votre succursale de la Banque de Montréal. Nous vous donnerons tous les détails de notre Plan Privilège d'Age. Vous y avez droit.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

La Page de Bicolo . . .

Salut les amis! Voici une autre page sur le Manitoba. Je m'amuse beaucoup à visiter ma province!

Bicolo

Quelle belle chanson pour nous Manitobains qui vivons **au coeur** de notre beau pays!

Le coeur de mon pays

Il peut changer un orage en arc-en-ciel!
Il peut changer une pluie en un soleil!
Il s'habille de blanc pour nous
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays!
Il peut changer un poète en troubadour!
Il peut changer un peut-être en un toujours!
Retourne-toi, regarde bien
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays!

REFRAIN

Je l'aime mon pays, je l'aime!
Il est si beau, il est si grand; pour lui je donnerais ma vie!
Je l'aime mon pays, je l'aime
Oui, je le crie je suis si fier de mon pays!

Il peut changer un vieillard en un enfant!
Il peut changer un hiver en un printemps!
Il s'habille de vert pour nous
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays!
Il peut changer un chagrin en un beau jour!
Il peut changer la haine en un amour!
Retourne-toi regarde bien
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays (Refrain)

Il peut changer un nuage en un été!
Il peut changer un désert en champs de blé!
Il s'habille de fleurs pour nous
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays!
Il peut changer une larme en un sourire!
Il peut changer un passé en avenir!
Retourne-toi, regarde bien
Le coeur de mon pays! Le coeur de mon pays (Refrain)

Cher Bicolo,

Merci beaucoup pour le beau cadeau. C'est la deuxième fois que je gagne ton concours. Je suis vraiment heureux et je vais essayer encore.

Ton ami,
Norman Barnabé
Letellier, Manitoba

Cher Bicolo,

Merci pour l'album de photos et le cahier de Nico et Niski je les aime beaucoup.

Ton amie,
Jacqueline Balcaen
Saint-Norbert, Manitoba

Morinville, Alberta

Cher Bicolo,

Je te remercie sincèrement pour les livres très intéressants que tu m'as envoyés.

J'aime beaucoup participer aux différents concours que j'aime beaucoup.

Ton ami,
Rémi Aquin

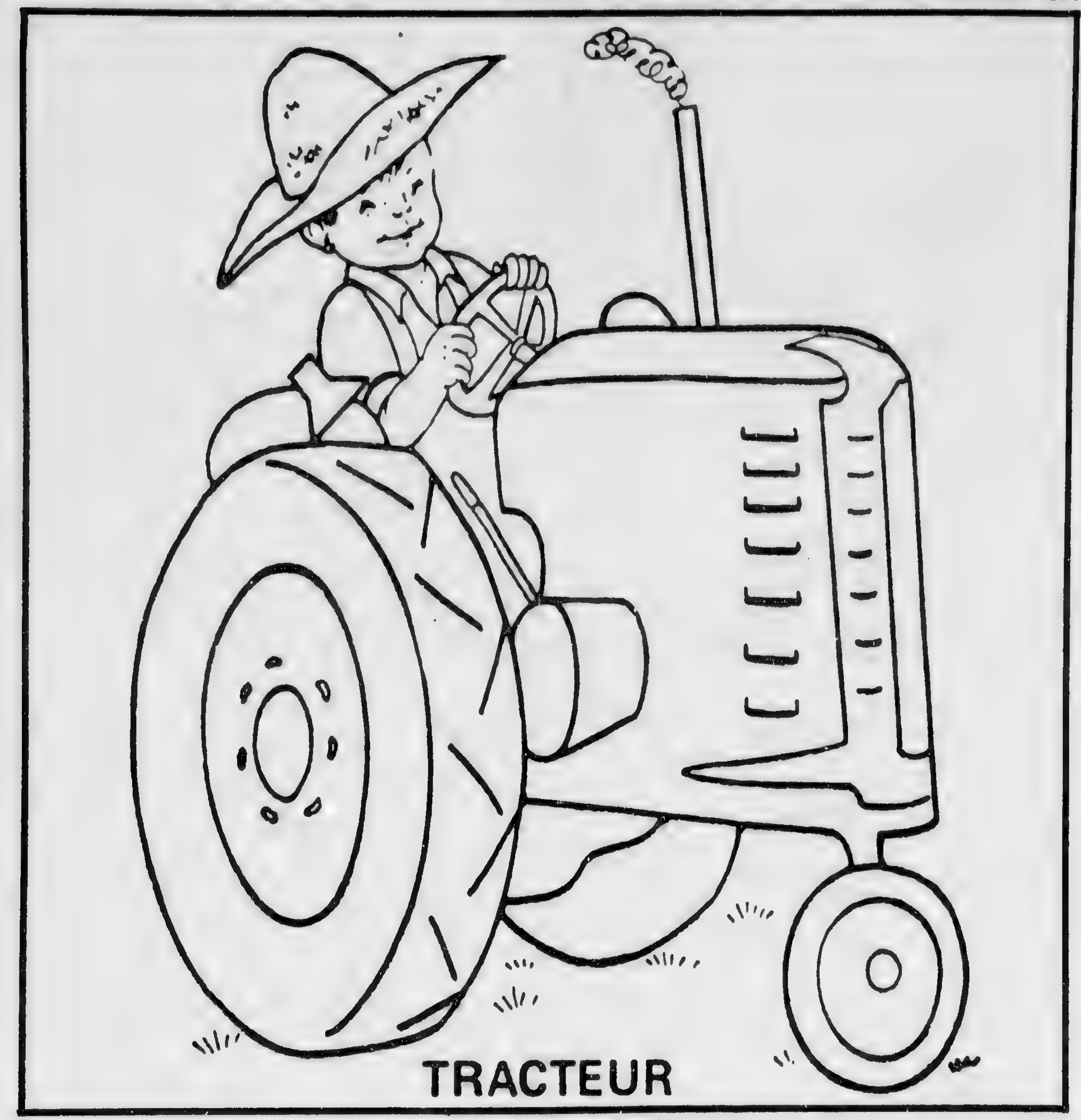
Merci!

Nous aimons à colorier Bicolo et lire les histoires.

Ronald Fortin Robert Bérard
Michelle St. Hilaire
Paulette Alarie
Daniel Vermette
Jeannine Sorin
Normand Vermette
Norbert Ritchot
Jo-Anne Robert
Robert Levesque
DENNIS Robert
Irène Chartier
Guy Dumesnil

La classe du grade 2, section française de l'école Sainte-Agathe.

Colore André sur son beau tracteur vert.



RÉPONSE :
1. La Broquerie
2. Aubigny
3. Sainte-Anne
4. N.-D.-de-Lourdes
5. Letellier
6. Sprague
7. Saint-Pierre



LE MANITOBA "Mots en Bulles"

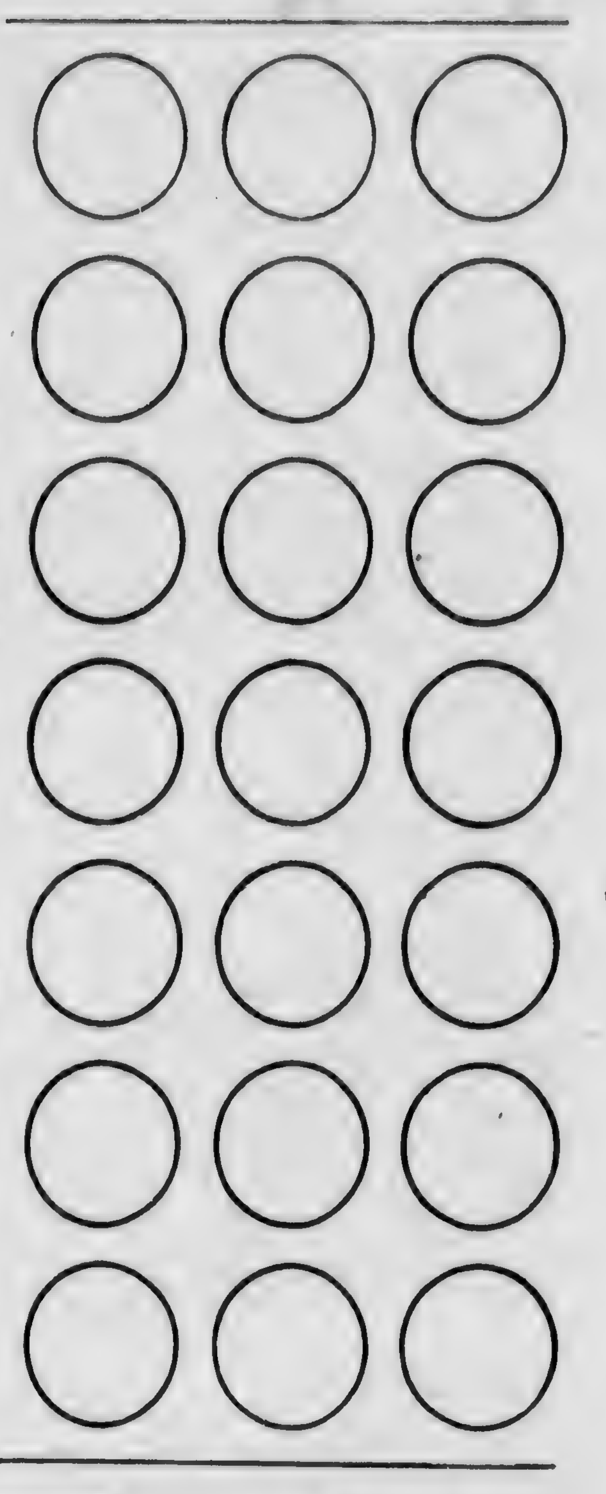
Connais-tu quelques villages du Manitoba? Comment jouer à ce jeu.

Tu lis la définition au centre.
Tu cherches le bon mot qui est décomposé dans les bulles de gauche et tu l'écris dans les bulles de droite.

Chaque bulle ne sert qu'une fois, alors tu ferais bien de rayer la bulle de gauche à mesure que tu t'en sers. Amuse-toi bien.

DÉFINITIONS

1. Grand centre laitier; Fête franco-manitobaine en juin.
2. On y trouve une mine de gypsum.
3. Centre médical rural de la Rivière-Seine.
4. Rendez-vous des sportifs franco-manitobains, (Curling et base-ball).
5. Village près des Etats-Unis où un fils de La Vérendrye fut enterré.
6. Reconnu pour son industrie de bois pressé.
7. L'on y fait sauter les grenouilles!





Le Manitoba est l'une des provinces de l'ouest reconnue pour sa culture du blé et autres céréales. La terre riche est propice aussi à la culture des légumes.

Tu as déjà vu une scène comme celle-ci? Au mois de septembre, les nombreux fermiers du Manitoba moissonnent les grands champs de blé, orge, avoine, etc. C'est très intéressant la culture de la terre.

BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

3226 Nicole Roch, Treherne, Man.
3227 François Simard, Saint-Lazare, Man.
3228 Susan Dumont, Ile-des-Chênes, Man.
3229 Daniel Vermette, Sainte-Anne, Man.
3230 Henri Carrière, Otterburne, Man.
3231 Isabelle Banville, Saint-Pierre, Man.
3232 Annie Corcoran, Thompson, Man.
3233 Robert Péloquin, Saint-Malo, Man.
3234 Suzanne Rivard, Winnipeg, Man.
3235 Philippe Rivard, Winnipeg, Man.
3236 Michelle Rivard, Winnipeg, Man.
3237 Denis Carrière, Saint-Vital, Man.
3238 Lise Carrière, Saint-Vital, Man.
3239 Annette Forest, Saint-Malo, Man.
3240 Eddy L'Heureux, Winnipeg, Man.

MEMBRE GAGNANT
No 979 — Daniel Morier, 10 ans
111, Harold av. est
Winnipeg, Manitoba
R2C 0R5

ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.

Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ----------------------
Adresse: ----------------------

Code postal: ----------------------
Ville: ----------------------
Age: ---------- Grade: ----------

À propos du document (suite)

diant pourra éventuellement vivre et travailler avec aisance dans une province et dans un pays bilingue, par l'emploi de l'une ou de l'autre des langues officielles, la vie familiale assurant en même temps la préservation de son identité et de sa culture. Doit-on punir ces parents qui ont eu le courage de ne parler que le français à leurs enfants depuis le berceau? Ou bien, veut-on les forcer d'aller vivre hors de la province? N'ont-ils pas le droit à un programme qui répond aux besoins de leurs enfants?

Il faut avoir de l'idéal, mais il faut aussi être réaliste et non extrémiste. L'école française ne produira pas de magie. La collaboration des parents et des professeurs est d'importance majeure. Il faut des parents convaincus qui donneront des foyers français à leurs enfants. Il faut des professeurs compétents travaillant *ensemble* pour le bien-être des élèves, pour répondre aux besoins de ceux-ci. Ce n'est pas l'école française qui décidera du succès de la langue enseignée, mais plutôt la compétence des maîtres avec l'appui des parents. Le Français enseigné dans une classe à programme B peut certainement être supérieur à celui d'une classe française (programme A), et vice-versa. C'est beaucoup plus la qualité qui importe, et non la quantité. Le document du B.E.F. l'admet bien. Nous lisons, à la page 8: **"La langue française à l'intérieur des cours ne suffit pas à imprimer un dynamisme suffisant à l'école de langue française. Il faut un apport culturel puissant afin que le Français ne devienne pas une chose scolaire."** Mais contrairement à ce qu'implique le document, cet apport culturel ne sera pas fourni que par l'école. Il y a tellement d'éléments qui entrent en jeu dans l'éducation: le milieu familial, l'aptitude, les compétences de base, les expériences vécues, l'influence des amis et des organisations dont on est membre et dans lesquelles on participe. Il faut donc prendre garde de trouver une solution simple à nos problèmes d'éducation, car nous risquerions de nous trouver perdants dans la situation.

Comme professionnelle, je ne peux non plus adopter une politique qui nous divise. Par ses octrois incitateurs, ses offres monétaires destinées à récompenser, le B.E.F. me demande de dire: **"Vous qui enseignez dans une école française, vous avez droit à des récompenses, à ce que vos conditions de travail soient améliorées, à ce que l'on facilite votre tâche, tandis que vous autres, les maîtres dans les écoles mixtes ou bilingues, pas de récompenses, et débrouillez-vous comme vous le pouvez! Vos conditions de travail sont plus pénibles, mais, pas de récompenses!"** Le B.E.F. s'attend-il que ces éducateurs abandonnent les étudiants de ces écoles mixtes ou bilingues pour aller vers de meilleures conditions de travail? Le B.E.F., par ses octrois incitateurs dit bien: **"Adoptez nos idées et vous serez récompensés. Adoptez nos idées et vos enfants seront récompensés."** Bien, je n'abandonne pas mes principes d'éducatrice pour trente pièces d'argent. Je veux conserver mon intégrité et le respect de moi-même. Je ne soutiens pas une politique qui divise, qui veut récompenser les uns et punir les autres. Je n'appelle pas cela le respect des droits des parents, des étudiants, des professeurs. C'est une politique qui veut forcer, faire pression au lieu de convaincre. C'est beaucoup plus facile de prendre vos argents et mes argents et de les distribuer à certains et de les restreindre à d'autres que de faire les efforts requis pour convaincre.

Dans notre enthousiasme pour l'école française, n'oublions pas nos principes. Respectons le droit des parents à choisir l'éducation qui convient à leurs enfants. Respectons l'opinion des parents. Respectons l'individualité de nos étudiants. N'oublions pas que l'unité, ce n'est pas la conformité. C'est plutôt vers l'unité dans la diversité qu'il faut se diriger.

Ayons confiance en la survivance du français, et travaillons ensemble par des moyens honnêtes et légitimes. Le Français prend une plus grande importance aux yeux des jeunes, grâce aux nombreuses organisations culturelles, les Jeux Floraux, Le Bon Parler Français, le Festival du Voyageur, etc. C'est par l'intermédiaire du théâtre, de la chanson, des jeux que nous obtiendrons le succès, car le Français devient alors une nécessité. Il est vécu. Il excite la fierté bien plus que les cours formels.

Les éducateurs ont à coeur la formation de citoyens qui pourront s'épanouir dans le milieu où ils se trouveront. Voilà le vrai but de l'éducation, l'objectif des éducateurs. Ils considèrent que leur tâche complémente celle des parents. Aussi ont-ils réfléchi maintes et maintes fois sur le droit des parents et ils considèrent que ce droit doit être respecté.

Certains esprit prodigieux du B.E.F. considèrent qu'ils possèdent une grande sagesse et connaissent toutes les réponses. Mais ils savent très bien qu'ils ne sont pas sur un terrain bien solide. Ils sont défaits par la loi 113 et les droits des parents. Voilà la raison de leur propagande intense par tous les moyens de diffusion sans arrêt, insistant que tous sont d'accord. Pourtant, il n'y a pas eu vote unanime au sein du Comité Consultatif de Langue Française, ni au sein du Conseil Exécutif des Educateurs Franco-Manitobains, ni au sein du Conseil Provincial. Si le B.E.F. croit vraiment à cette politique, pourquoi ne pas la diffuser et en expliquer le contenu?

Ni les instituteurs ni les parents ont reçu ce document. Pourquoi se garde-t-on de consulter les éducateurs et les parents? Un gouvernement se doit de consulter son peuple, en pays démocratique. Si nous visons à donner une meilleure éducation à la population franco-manitobaine, il est essentiel d'informer cette population, et de la tenir au courant des développements. Qu'on ne tienne pas les gens dans l'obscurité, mais plutôt, et très vite, qu'on les informe! Si on est sincère dans notre élan vers la francophonie, qu'on en discute franchement pour ensuite agir de concert avec les différents organismes qui peuvent accomplir de grandes choses pour tous ceux qui s'intéressent à la francophonie.

Je suis heureuse pour les gens de Saint-Norbert, car c'est ce qu'ils désirent et c'est leur droit. Respectons la liberté de chacun à choisir une ou les deux langues officielles comme langue d'instruction pour leurs enfants. A chacun selon ses convictions. Soyons ouverts aux autres.

Comme le dit si bien M. Beaufort Péan dans son article intitulé, **"Les Jeux Floraux au Manitoba"**, que vous trouverez dans la Revue des E.F.M.: **"Dans un monde qui devient de plus en plus un, il n'y a pas de place pour la concurrence, toujours déshumanisante des cultures. Plus d'impérialisme culturel, plus de déification ou de préjugé de cultures. Toutes ces attitudes appartiennent à un monde révolu. Et ceux qui s'y crainponnent encore, ou bien ils sont des retardataires ou bien ils font tristement figure de revenants égarés dans un siècle qui les dépasse."**

Les E.F.M., heureusement, ont adopté une position modérée. Ils ont annulé la motion suivante adoptée auparavant à la réunion du Conseil Provincial à Gimli: **"On supporte le principe que tout parent manitobain a le droit de choisir une des deux langues officielles comme langue d'enseignement de ses enfants."** Cette motion fut présentée précipitamment, sans donner le temps d'y réfléchir, moyen qui semble être employé par de grands responsables afin de s'assurer gain de cause. Ils ont aussi rejeté une motion soutenant une seule formule d'écoles françaises. Ils soutiennent que l'école de langue française est celle qui répond le mieux aux besoins suivants: préserver la langue, les coutumes et la culture de l'étudiant francophone tout en lui permettant de vivre dans son milieu, dans sa province et dans son pays. Mais cette motion ne nie pas le besoin de la langue anglaise. Elle est flexible quant au pourcentage des deux langues qui y sont enseignées, afin de répondre aux besoins des étudiants.

Ils recommandent l'établissement d'un réseau d'écoles françaises qui regrouperaient de façon homogène les étudiants de langue française, qui utiliseraient le français comme langue d'enseignement, de communication et d'administration et verraient à faire régner une ambiance française qui favoriserait l'épanouissement culturel et linguistique de la langue française.

Donc, c'est une politique qui respecte le droit des parents, car elle ne limite pas leur droit ni le pourcentage de français qui y serait enseigné. Elle décrit très bien ce que nous avons à l'école Provencher, que nous considérons école française. C'est une politique réaliste.

Dans tout ceci, il faut éviter de gagner en puissance pour perdre en humanité.

Cette mise au point a reçu l'appui de 29 des 32 enseignants de l'école Provencher■

Nécrologie

M. Léo LACROIX

Le 13 janvier 1976, à l'hôpital de Portage - la - Prairie, est décédé subitement à l'âge de 68 ans, M. Léo Lacroix. Il laisse dans le deuil son épouse Juliette; quatre enfants, Marielle, Marcel et Laurent de Winnipeg, et Mme Louise Du Vernet d'Ottawa; trois soeurs, Odila Hébert de Saint-Pierre, Albertine Préfontaine de Rock Glen, Saskatchewan, et Mme Alice Rae de Winnipeg; cinq petits-enfants et plusieurs parents demeurant en Saskatchewan, au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au Manitoba.

M. Lacroix naquit à Poplar Point et travailla toute sa vie sur la terre paternelle dans la paroisse de Saint-Eustache. Il fut conseiller de la municipalité de Cartier pendant de nombreuses années et tint plusieurs autres postes administratifs publics.

Les prières furent récitées le vendredi 16 janvier en la chapelle Omega de Portage. Les funérailles eurent lieu le lendemain à 14 heures, en l'église de Saint-Eustache, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Eustache■

REMERCIEMENTS

La famille Léo Lacroix remercie sincerement tous les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie soit par offrandes de messes et de fleurs ou de toute autre façon. Un merci également à l'abbé Lavoie et à tous les membres de la chorale de saint-Eustache■

Les enfants et la famille de Mme Alexandre Labossiere remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès d'une maman si chère et si patiente durant sa longue maladie. Un merci spécial à l'abbé Touchette, ainsi qu'a tous ceux qui se sont occupés des rafraîchissements servis à la salle. Merci aussi au personnel du Foyer Notre-Dame■





L'équipe de l'âge d'or La Vérendrye

Un banquet, suivi d'une soirée dansante, organisé par l'équipe d'Age d'Or La Vérendrye (Nouveaux Horizons), a eu lieu le 21 janvier dernier dans les salles du Club La Vérendrye. Plus de 275 personnes remplies d'entrain et d'enthousiasme y assistaient. M. J.-B. Poitras, maître de cérémonies pour l'occasion, fit la présentation des invités d'honneur.

La présidente de l'organisation de l'Equipe d'Age d'Or La Vérendrye souhaita la bienvenue à l'assemblée réunie à ce banquet d'ouverture.

On comptait parmi les invités d'honneur, M. J.-P. Guay, député de Saint-Boniface et whip en chef du gouvernement fédéral; M. Léo Forest, directeur régional des Nouveaux Horizons; M. Guy Savoie, gérant du Club La Vérendrye. Ces derniers, en termes élogieux, nous exhortèrent et nous encouragèrent à continuer le bon travail déjà commencé.

On remarquait aussi à la table d'honneur, Mme J.-P. Guay, Mme Guy Savoie, Mme J.-P. Poitras et M. Antoine Landry.

Notre dévoué membre, M. W. Saint-Laurent, organisa une danse carrée qui fut fortement accueillie par l'assistance nombreuse. Ce fut une soirée très agréable pour tous.

Ulric Bélanger

LE CENTRE D'ÂGE D'OR SAINT-BONIFACE

Le centre d'Age d'Or Saint-Boniface offre chaque mois aux résidants de Saint-Boniface, Saint-Vital et Norwood, âgés de 60 ans et plus, un service d'aide légale.

Monsieur Laurier RÉGNIER, Avocat, recevra le 11 février les personnes ayant auparavant pris un rendez-vous.

Si vous avez besoin de ses services, d'un renseignement, ou d'un rendez-vous, appelez 233-7973 — J. Parenty.

Les belles Françaises. . .





La Renault 30 TS. — Cinq places, 6 cylindres en V, 15 CV, traction avant, freins à disques.

La Citroën CX Prestige. — Cinq places, 4 cylindres en ligne, 13 CV, traction avant, freins à disques.



La Simca 1308 GT. — Cinq places, 4 cylindres, 8 CV, traction avant, freins à disques et à tambour.



La 604 Peugeot. — Cinq places, 6 cylindres en V, 15 CV, propulsion arrière, freins à disques.

Lettres à LA LIBERTÉ (suite)

dre infernale pour empoisonner une si grande partie du monde. Autrement, au lieu d'éteindre le foyer du mal, il risquerait de l'allumer et de l'activer imprudemment dans le coeur encore simple et délicat de son enfant. Généralement parlant d'ailleurs, tant que dure l'enfance, il conviendra de se contenter de ces moyens qui, par eux-mêmes, font entrer dans l'âme la vertu de chasteté et ferment la porte au vice".

L'éducation sexuelle ou, nom plus honorifique, "l'Education Familiale", s'introduit graduellement dans les écoles. Si cette éducation devenait obligatoire pour tous les élèves de l'élémentaire au secondaire, ce fait irait "à l'encontre du droit sacré qu'ont les parents de donner cette éducation".

[*Léon XIII*]

Dans une déclaration faisant suite au Concile Vatican II et intitulée: GRAVISSIMUM EDUCATIONIS, en date du 28 octobre 1965, PAUL VI donne un résumé sur la question de l'éducation appuyé sur la Doctrine de l'Eglise telle qu'énoncée par ses prédécesseurs.

Nombre de catholiques agissant de bonne foi, nous voulons le croire, s'appuyeront sur l'affirmation suivante: Des parents, des prêtres, même des évêques sont en faveur de l'éducation sexuelle dans les écoles.

En cette matière, pas plus que d'autres nous n'avons le droit de parler avec autorité. Par contre on nous permettra de citer le passage suivant, extrait des *ACTES DU CONCILE VATICAN II*, traitant du *COLLÈGE DES ÉVÊQUES ET SA TÊTE:*

LE COLLÈGE DES ÉVÊQUES ET SA TÊTE

De même que, le Seigneur l'ayant ainsi décidé, saint Pierre et les autres Apôtres constituent un seul Collège apostolique, d'une façon semblable le Pontife Romain, successeur de Pierre, et les évêques, successeurs des Apôtres, sont liés entre eux. Déjà la très ancienne discipline selon laquelle les évêques établis dans le monde entier communiaient entre eux et avec l'évêque de Rome dans le lien de l'unité, de la charité et de la paix, de même la tenue des conciles, par lesquels les décisions les plus importantes étaient prises en commun, après avoir été pesées et examinées par de nombreux évêques, signifient le caractère et la nature collé-

(suite, page 26)



A "Discothèque ouverte", demandez Sylvie Vartan. . .



Lettres à LA LIBERTÉ (suite)

giale de l'ordre épiscopal que prouvent manifestement les Conciles oecuméniques tenus au cours des siècles (...)

Mais le Collège ou Corps des évêques n'a d'autorité que si on l'entend faisant une unité avec le Pontife Romain, successeur de Pierre, comme sa Tête, qui garde intégralement son pouvoir de primauté sur tous, qu'ils soient pasteurs ou fidèles. Le Pontife Romain en effet, en vertu de sa charge de vicaire du Christ et pasteur de toute l'Eglise, a dans l'Eglise le pouvoir plein, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement. [...]

Le Seigneur en effet a établi le seul Simon comme pierre et "porte-clefs" de l'Eglise [cf. Mt. 16, 18-19], et l'a constitué pasteur de tout son troupeau [cf. Jn 21, 15 ss]; mais il est certain que cette charge de lier et de délier, qui a été donnée à Pierre [Mt. 16, 19], a été remise aussi au Collège des apôtres, uni à sa tête. [Mt. 18, 18; 28, 16-20] [...]

Le pouvoir suprême sur toute l'Eglise dont jouit ce Collège s'exerce d'une façon solennelle dans le Concile oecuménique. Il n'y a jamais de Concile oecuménique qui ne soit comme tel confirmé, ou au moins reçu par le Successeur de Pierre; et c'est la prérogative du Pontife Romain de convoquer ces Conciles, de les présider et de les confirmer. Ce pouvoir collégial peut être exercé avec le pape par les évêques qui se trouvent dans le monde entier, pourvu que le chef du Collège les invite à un acte collégial, ou au moins approuve ou reçoive librement l'action unie des évêques dispersés, en sorte qu'elle soit un véritable acte collégial."

Cette directive ne peut être réfutée par quiconque veut faire partie de l'Eglise du Christ. Là où est le Pape, là est l'Eglise.

On est catholique ou on ne l'est pas!

Un groupe de parents,

Mme André Saurette, Yvonne Jamault, Hélène Toupin, Mme Rose Sauvlit, Y. Foucart, Lorraine Lambert, Yvonne Smith, L. Trudeau, Mme Rose Delorme, J. Bouteiller, Mme B. Rigby, P. Rigby, Angèle Arpin, Mme Rose Morier, Mme T. Lavoie, Mme M. Laplante, R. Laplante, M. et Mme P. André, M. et Mme J.O. André, Mme Rita Sylvestre, Mme Thérèse Fillion, Mme S.M. Carney, Mrs. M. Chouinard.

■

AVIS AU PUBLIC

Transports Canada désire avertir les visiteurs à l'Aéroport International de Winnipeg qu'à compter du 1er février, il faudra payer pour stationner les voitures dans l'annexe de l'aire de stationnement publique.

Le tarif est 50 sous pour chaque période de 3 heures ou moins, et jusqu'à un maximum de $2.00 par jour.

Cette décision de faire ainsi payer pour le stationnement fait partie d'un programme destiné à réduire les frais d'administration de l'Aéroport International de Winnipeg.

D. A. Lane
Administrateur, Région centrale
Administration des Transports aériens du Canada.

ANNONCES CLASSÉES
tél.: 247-4823

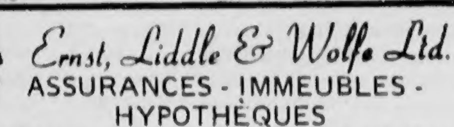
Annonces encadrées
* $2.52 le pouce-colonne ($2.25 si répétées à l'année)
* Heure de tombée : vendredi midi

Annonces régulières
* 7c le mot – minimum $2.50 (6c le mot – minimum $2.00 – si répétées)
* Heure de tombée : lundi midi

Assureurs

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions – Bateaux – Tours – Trains

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances FEU VIE MALADIE AUTOPAC



ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris – Téléphone: 943-5408 – Winnipeg 2

Assurances FOREST
AUTOPAC et tous les services de l'assureur
160, rue Marion – 247-3434
9h à 5h du lundi au vendredi – 9h à 2h le samedi

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS & NOTAIRES
201 — 185, Provencher
Winnipeg, Manitoba
R2H 0G4 233-1426

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
St-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
L. DUVAL
D. LABOSSIÈRE
500 CHILDS BUILDING
211, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG
R3B 2A2
942-5263

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau : tél.: 942-3924

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

Chiropracticiens

Rendez-vous Tel: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.
Pia Longstaffe, D.C.

Rendez-vous Tél.: 233-0853
RIVERSIDE CHIROPRACTIC OFFICE
566, chemin Saint Mary's
Saint-Vital
R2M 3L5
CHIROPRACTICIEN
John F. Hunter, D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
St-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 233-8595

Divers

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre
(près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIECES ET SERVICE
Tél.: 256-4321

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TELEPHONE: 247-3319

LOUER VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURELE DUPUIS
171, rue Marion
233-1363 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface – Tél.: 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville

Ferblantiers

LSM
LAFRENIERE Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone 247-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste Anne
St Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3346

Garagistes

HUB SERVICE
alignement des roues, réparations, réglage, freins, pneus, essence et huile
760, rue St-Joseph, 247-4533
Gérard Privé, propriétaire

Optométristes

EXAMEN DE LA VUE
JAMES SHAEN LTD.
M.N. Lecker, optométriste
2e etage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C 0B6
Tél.: 943-6628

Dr R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

Plombiers

LOU'S PLUMBING & HEATING
Plomberie et chauffage
Résidences et commerces
Rénovation et réparation
Nettoyage de tuyaux
Louis Toupin, propriétaire
328, Youville, Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-1708

BOULET
Plumbing and Heating Co. Ltd.
Plomberie et chauffage — installation du chauffage au gaz — On offre un bon service de rénovation et de modification.
Fernand Boulet — Propriétaire Téléphone: 247-6364

LL DOUBLE L
Plumbing and Heating
Plomberie et chauffage — résidences, commerces, industries. Rénovation, modifications. Travail professionnel.
Louis Manaigre
Larry Arnal
Au téléphone: 269-5108
et 1-883-2113

Spécialiste du cuir chevelu

Transports

On demande

ON DEMANDE: un ingénieur de 3e classe. Le poste se trouve à Saint-Claude (une communauté française située à 60 milles de Winnipeg sur la route No 2). Le candidat doit être enclin à la mécanique. S'il vous plaît indiquer les années d'expérience.

Adressez votre réponse à Crémerie Saint-Claude, C.P. 238, Saint-Claude, Manitoba.

L'évêché de Churchill requiert les services d'un **cuisinier (cuisinière)** ou d'un couple pour nettoyage et entretien général.
Pour plus de renseignements, appelez Raynald Lavack au 269-6028.

ON DEMANDE
UN
COORDINATEUR

Co-ordinateur pour activité, responsable pour l'organisation et la conduite d'un programme d'activité pour un centre de jour pour personne d'Age d'Or, ou handicapée. Préférence sera donnée au Candidat ayant de l'expérience dans le domaine de l'Artisanat et des activités de groupe. Une connaissance courante du français et de l'anglais serait avantageuse.

Adressez toutes demandes d'emploi par écrit à:

Co-Ordinatrice des soins de jours
185, rue Despins
Saint-Boniface, Manitoba

Avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU RAYMOND NEVEUX, du village de Saint-Pierre, au Manitoba, journalier, décédé.
TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 15 mars, A.D. 1976.
DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 29e jour de janvier, A.D. 1976.
MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU CONRAD GAUTHIER, du Village de Sainte-Anne, au Manitoba, Greffier à sa retraite.
TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 201—185, boul. Provencher, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 2B4, le ou avant le 1er mars 1976.
DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 27e jour de janvier, A.D. 1976.
TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
Procureurs de la succession.

agents d'immeubles

BLOCK BROS. REALTY LTD.
257-2545

SAINT-CLAUDE $25,000
Maison de 4 ans, avec 2 chambres à coucher, salon avec tapis mur à mur, cuisine genre "Island", soubassement et grand lot.
SAINT-ADOLPHE $26,900
Maison de 3 chambres à coucher sur grand lot 70' x 180'. Pas de soubassement. Grand salon, cuisine et salle à toutes fins. Chauffage électrique.
SAINT-BONIFACE
Usine d'apprêtage des viandes, restaurant et belle résidence de 3 chambres à coucher, salon et grande cuisine genre "Island". Tapis mur à mur dans toutes les pièces. Prix raisonnable. (L'entreprise a un bon potentiel de revenu).
Pour plus de renseignements, appelez Gilbert ou Georgette Bauche 257-2756

ARMAND AYOTTE REALTY LTEE
191, boul. Dollard
Tél.: 233-5845

NORWOOD
Rue Horace — Bungalow en stuc, 4 pièces, 2 chambres à coucher, portique à l'avant et portique chauffé à l'arrière. Sous-sol à la grandeur. Etat immaculé. Fenêtres en aluminium, nouveaux fils électriques, nouvelle plomberie. Prix à être négocié.

NORWOOD
Immeuble de 8 logis 14 ans. 6 de 2 chambres à coucher et 2 de 1 chambre à coucher. Poêles et réfrigérateurs. Construction en briques. Revenu mensuel: $1,480. Toutes autres informations seront données sur demande.

PAUL'S REALTY LTD.
390, boul. Provencher Tél.: 247-8861

ST-BONIFACE — Duplex complètement rénové. 3 chambres à coucher au 1er étage, et 3 chambres à coucher au 2e. Soubassement complètement fini avec foyer et bar avec évier.

ST-BONIFACE — Grande maison de 2 chambres à coucher au 1er étage, et un logis de 3 pièces au 2e. Soubassement à la grandeur. Grand lot avec garage. Prix très raisonnable.

ST-VITAL — Deux grandes maisons de 2 étages sur rue résidentielle et tranquille.

Noël Bérard: 247-7363
Paul Gagnon: 256-6538
Paul Fournier: 257-0791

À vendre

Norwood - $17,900 - Maison de 1½ étage, 7 pièces, 4 chambres à coucher. Tapis mur à mur dans 5 pièces. Fenêtres en aluminium. Chauffage: gaz. Près hôpital, autobus. Peut être divisée pour revenu. Propre. Disponible immédiatement. Composer: 256-0024.
43-233-46 C

À louer

Rue Notre-Dame - Logis de 3 pièces. Poêle et réfrigérateur, entrée demi-privée. Pour personne tranquille. Libre le 1er mars. Composer: 233-7315.
43-232-44 C

Logis de 2 pièces meublées. Pour jeune fille ou dame. S'adresser à 457, rue Jeanne d'Arc, St-Boniface.
40-203-JNO

Logis 3 pièces. Entrée privée, partiellement meublé, stationnement. Près Taché et Provencher. Pas de fumeurs ni buveurs mais personnes propres, fiables et tranquilles. Libre 1er avril. 233-1844 (sonner 10 à 12 coups s.v.p.).
40-208-1 C

Logis meublé "bachelor suite" au 565 Des Meurons. Composer: 253-0046.
41-219-JNO

Unités de logement de 2, 3 et 4 chambres à coucher à louer dès juin ou juillet 1976. Renseignez-vous dès maintenant au Village Canadien Coop Ltée, angle des rues Vista et St. Mary's. Tél.: 253-4539 (Claude Gagné).
38-182-JNO

Grand logis de 1 chambre à coucher meublé. Services publics, buanderie et stationnement inclus dans loyer. $150.00 par mois. Dans région du Parc Windsor. Appeler John au 334-2873 de 9h a.m. à 10h p.m. tous les jours.
41-218-JNO

personnel

ON DEMANDE
Tapissier "upholsterer" avec amplement d'expérience. Emploi à plein temps. Salaire supérieur. Excellente condition de travail. Appelez Philip Weiss au 947-1878 — le soir 338-0779.
42-222-JNO

ON DEMANDE
Tailleur et dessinateur de patrons en tapisserie "upholstery" complètement qualifié et avec une certaine expérience dans la production. Excellente condition de travail. Appelez Philip Weiss au 947-1878 — le soir 338-0779.
42-221-JNO

ON DESIRE garder enfant de langue française de 2 à 5 ans, du lundi au vendredi, dans district de Norwood. Composer: 453-0415.
43-228-JNO

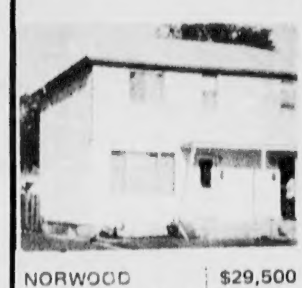
INFIRMIERE - 50 ans - célibataire avec 1 enfant de 15 ans - aimant le Canada - désire connaître Monsieur du même âge pour mariage heureux, agréable à vivre - bon - compréhensif. Ecrire à: Boîte 229, La Liberté, C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba.
43-229-43 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
34-368-JNO

DUBOIS SALES & REALTY CO.
COURTIERS EN IMMEUBLES
ED. DUBOIS, propriétaireST-MALO, Manitoba R0A 1T0
Tél.: 347-5298

ST-MALO — Endroit tranquille. Maison de 3 chambres à coucher toute rénovée et très moderne. Sur grand lot de 85 x 165 avec arbres, jardin et grand garage. Raison de vente: doit déménager. Bonne aubaine à $17,900.
TROIS MILLES A L'OUEST DE SAINT-PIERRE — Grande maison neuve moderne de 28 x 60 avec garage double — Sur un acre de terrain avec beau jardin et des arbres.
GRANDE ROUTE NO I — 8 milles à l'est de la route 12 — Garage ainsi que Café et maison moderne de 3 chambres à coucher — Grand terrain pour stationnement de roulottes. Terrain de golf en face de cette propriété et une "Drag race track" à 2 milles à l'est. Gros chiffre d'affaires. Prix raisonnable. A terme si désiré.
DEUX MILLES A L'EST DE SAINTE-ANNE — 5 acres de terrain donnant sur rivière Seine. Belle clôture. Grande maison de 4 chambres à coucher presque neuve avec garage attenant. Soubassement complet fini avec foyer, bar, etc. Belle étable de 50 x 32 avec hangar à lait attenant. Grand jardin et parterre. Beaucoup de beaux gros arbres. Sur route d'autobus scolaire. A 200 verges d'une grande piscine avec permis. Prix raisonnable; terme si désiré.

Pour meilleurs résultats, appelez après 6 heures
ACTION SERVICE SATISFACTION



NORWOOD $29,500
La partie sud de ce joli duplex avec salon, salle à manger, cuisine et 3 chambres à coucher. Soubassement et chauffage complètement séparés. Plaque de ciment pour garage double. Fenêtres en aluminium.

RUE BERRY
Maison de 2 étages. Soubassement complet. 2 logis. 2 salles de bains. Pourrait servir comme maison de famille. En très bon état.

ST-VITAL
Joli bungalow très propre de 2 chambres à coucher. Grande cuisine. Garage double. Situé sur grand lot.

ST-BONIFACE $29,900
Trois petites maisons sur lot de 132 x 112. Vendeur prendrait l'hypothèque pour acheteur qualifié.

ST-BONIFACE $21,500
Maison de revenu de 1½ étage. 2 logis. 2 salles de bains et entrées privées.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE
Maison de revenu de 2½ étages. En bon état. Peut être achetée avec environ $4,000 comptant.

NORWOOD $28,500
Maison de 1½ étage. 3 petits logis. Sur lot de 50 pieds. Pourrait servir comme maison de famille.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 1 ch. à c. au 1er étage. Revenu $126.00. Suite de 2 ch. à c. au 2e étage. Revenu $121.00 "Bachelor apartment" au sous-sol $72.50. 3 salles de bain. Entrée privée.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 2 ch. à c. au premier. — Revenu $135.00. 1 suite de 2 ch. à c. au 2e. Revenu $135.00, 2 salles de bain. Chambre supplémentaire au sous-sol avec salle de bain de 2 pièces. Revenu $42.00. Entrée privée.



METRO AGENCIES LTD.
Tél.: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510

PLUS DE 11 FOIS *MILLIONNAIRE*

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-BONIFACE LTÉE

39ième rapport annuel

ACTIF

au 31 décembre 1975	1975	1974
EN CAISSE :		
En caisse et comptes courants (Centrale)	304,304.	195,609.
PLACEMENTS :		
Bons — Débentures, etc...	1,071,641.	859,641.
PRÊTS :		
Prêts sur billets et hypothèques moins provision pour perte	9,532,456.	8,052,681.
ACTIF FIXE :		
Terrain — bâtisse, ameublement moins dépréciation	582,247.	648,166.
AUTRE ACTIF :		
Revenu accru — obligations, etc...	189,436.	101,148.
	11,680,084.	9,857,245.
PASSIF :		
DÉPÔTS :		
Epargnes, certificats compte-chèques	10,633,575.	8,638,402.
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF :		
Comptes payables, chèques visés bénéfices différés	125,112.	83,322.
Emprunts	690,000.	919,038.
CAPITAL SOCIAL :		
Parts des membres	30,835.	30,605.
FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :	200,562.	185,878.
	11,680,084.	9,857,245.

Etat
des Revenus et Dépenses pour
l'exercice financier terminé le 31 décembre 1975

REVENUS :	1975	1974
INTÉRÊT SUR PRÊTS :	1,000,323.	752,301.
INTÉRÊT SUR PLACEMENTS :	82,010.	69,664.
AUTRES REVENUS :		
Commission, loyers, ristournes ass., Prêts recouvrés, etc...	45,668.	25,469.
TOTAL :	1,128,001.	847,434.
DÉPENSES :		
INTÉRÊT SUR DÉPÔTS :	608,264.	524,733.
TRAITEMENT & AVANTAGES SOCIAUX PERSONNEL :	164,450.	124,274.
INTÉRÊT SUR EMPRUNTS :	72,033.	79,411.
LOCAUX :	41,890.	18,907.
PROTECTION DES MEMBRES		
Fonds de sécurité, assurance prêts, Epargnes, fidélité, provision pour prêts douteux, etc....	130,844.	114,393.
AUTRES DÉPENSES :		
Papeterie, Dons, Vérifications, publicité, etc...	95,818.	55,126.
EXCÉDENT (PERTE) :	14,702.	(69,410)
	1,128,001.	916,844.

FAITS SAILLANTS

1975 — Année record apporte les augmentations suivantes :

A l'actif	1,822,839.	Accroissement de	18.5 p.c.
En dépots	1,994,172.	Accroissement de	23 p.c.
Recettes et déboursés	30,280,000.	Accroissement de	56 p.c.
Nouveaux membres	546	Accroissement de	9 p.c.

GAGNEZ UNE TÉLÉ-COULEUR

PRIX D'ENTRÉE À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Tenue au sous-sol de la Cathédrale de Saint-Boniface
Avenue de la Cathédrale
Mardi, le 10 février 1976, à 8 heures du soir.





Autorisé par le Conseil d'Administration de Saint-Boniface Ltée, 185, boul. Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.